



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DU COMMERCE EXTÉRIEUR
Observatoire de la formation des prix

Analyse des prix à la consommation au Luxembourg

-

Rapport du premier semestre 2012

de l'Observatoire de la formation des prix

Les opinions exprimées sont celles des auteurs et ne correspondent pas nécessairement à celles du Ministère de l'Économie et du Commerce extérieur du Gouvernement.

Pour toute requête ou suggestion, contactez l'Observatoire de la formation des prix du Ministère de l'Économie et du Commerce extérieur du Grand-Duché de Luxembourg.

Ministère de l'Économie et du Commerce extérieur

Observatoire de la formation des prix

19-21, Boulevard Royal
L-2449 Luxembourg
Tél. (+352) 247 84155
Fax (+352) 26 86 45 18
info@odc.public.lu
Septembre 2012

Cette publication est téléchargeable sur le site
http://www.odc.public.lu/activites/observatoire_de_la_formation_des_prix/index.html

© Ministère de l'Économie et du Commerce extérieur, Luxembourg, 2012

Avant-propos

Ce rapport de l'Observatoire de la formation des prix étudie en profondeur l'évolution des prix à la consommation du premier semestre 2012. Conformément au règlement intérieur de l'Observatoire, le cahier de charge comprend deux rapports semestriels généraux par année.

La première partie du rapport porte sur l'inflation au Luxembourg et aborde séparément les quatre grands groupes de produits: les biens durables, les biens semi-durables, les biens non durables et les services. L'évolution des prix administrés est aussi analysée dans cette partie. Pour les données concernant le Luxembourg, l'Observatoire travaille en collaboration étroite avec le STATEC qui pour la consommation privée des ménages détient des séries indiciaires pour 255 agrégats (IPCN). Ces données publiquement accessibles permettent des analyses au niveau de la dynamique des prix.

Dans la deuxième partie du rapport l'évolution de l'indice des prix à la consommation national (IPCN) au Luxembourg est comparée à celle des trois pays voisins, des Pays-Bas et de la moyenne de l'Union européenne. La source principale pour ces autres pays analysés est l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) publié chaque mois par Eurostat.

La dernière partie du rapport est consacrée à une récente étude publiée par Eurostat sur les niveaux des prix à la consommation en Europe.

Table de matières

Avant-propos	3
Table de matières	4
Résumé	5
1 L'inflation luxembourgeoise au premier semestre 2012	6
1.1 Généralités.....	6
1.2 L'influence du prix du brent sur le taux d'inflation luxembourgeois	11
1.3 Les plus fortes variations dans les différentes catégories (en %).....	14
1.3.1 Les biens non durables	14
1.3.2 Les biens semi-durables	14
1.3.3 Les biens durables.....	14
1.3.4 Les services.....	15
1.4 Les prix administrés	16
1.4.1 Explication du terme « prix administrés ».....	16
1.4.2 La liste des prix administrés arrêtée par le gouvernement (2008)	16
1.4.3 Analyse de l'évolution des prix administrés	16
1.4.4 Evolution des prix des leçons de conduite.....	19
2 Comparaison de l'inflation au Luxembourg et dans les pays voisins	20
2.1 Introduction	20
2.2 Généralités.....	22
2.3 Analyse de l'inflation dans la Grande Région	26
2.4 Simulation des taux d'inflations	29
3 Niveau des prix à la consommation	31
3.1 Généralités.....	31
3.2 Analyse détaillée du Luxembourg et de ces pays voisins	35

Résumé

1. L'inflation nationale a diminué au premier semestre 2012 par rapport à la même période de 2011 (2,71% de janvier à juin 2012 contre 3,55% de janvier à juin 2011). En février, le taux d'inflation était au-dessus de 3%, tandis qu'il a diminué à 2,49% en mai et juin.
2. L'inflation sous-jacente, qui exclut les prix pétroliers et d'autres prix qui se forment sur les marchés internationaux, s'élève à 2,13% pour le premier semestre 2012.
3. L'influence des produits pétroliers sur le taux d'inflation reste importante, mais a diminué par rapport à l'année dernière suite au recul du prix du baril sur les marchés internationaux à partir d'avril 2012. Leur contribution au taux général s'élève à 0,8 points de pourcentage.
4. Les prix administrés, sur base de la liste validée par le Conseil de gouvernement en 2008, ont augmenté de 2% pendant les six premiers mois de l'année par rapport au premier semestre 2011, donc l'augmentation est nettement inférieure par rapport aux deux dernières années et aussi inférieure par rapport à l'évolution de l'IPCN en 2012.
5. Au niveau international, le taux d'inflation luxembourgeois est dépassé par la Belgique (2,89%) et les Pays-Bas (2,73%), ainsi que par la moyenne de l'Union européenne (2,76%). L'Allemagne a le niveau le plus bas des pays analysés avec un taux de 2,25%. Le taux a diminué pour chaque pays analysé à partir du mois d'avril, ce qui peut être expliqué par le recul du prix des produits pétroliers.
6. L'évolution récente de l'inflation des deux Etats fédérés allemands limitrophes (la Sarre et la Rhénanie-Palatinat) est très similaire avec l'évolution de l'Allemagne et reste nettement en-dessous des taux constatés au Luxembourg.

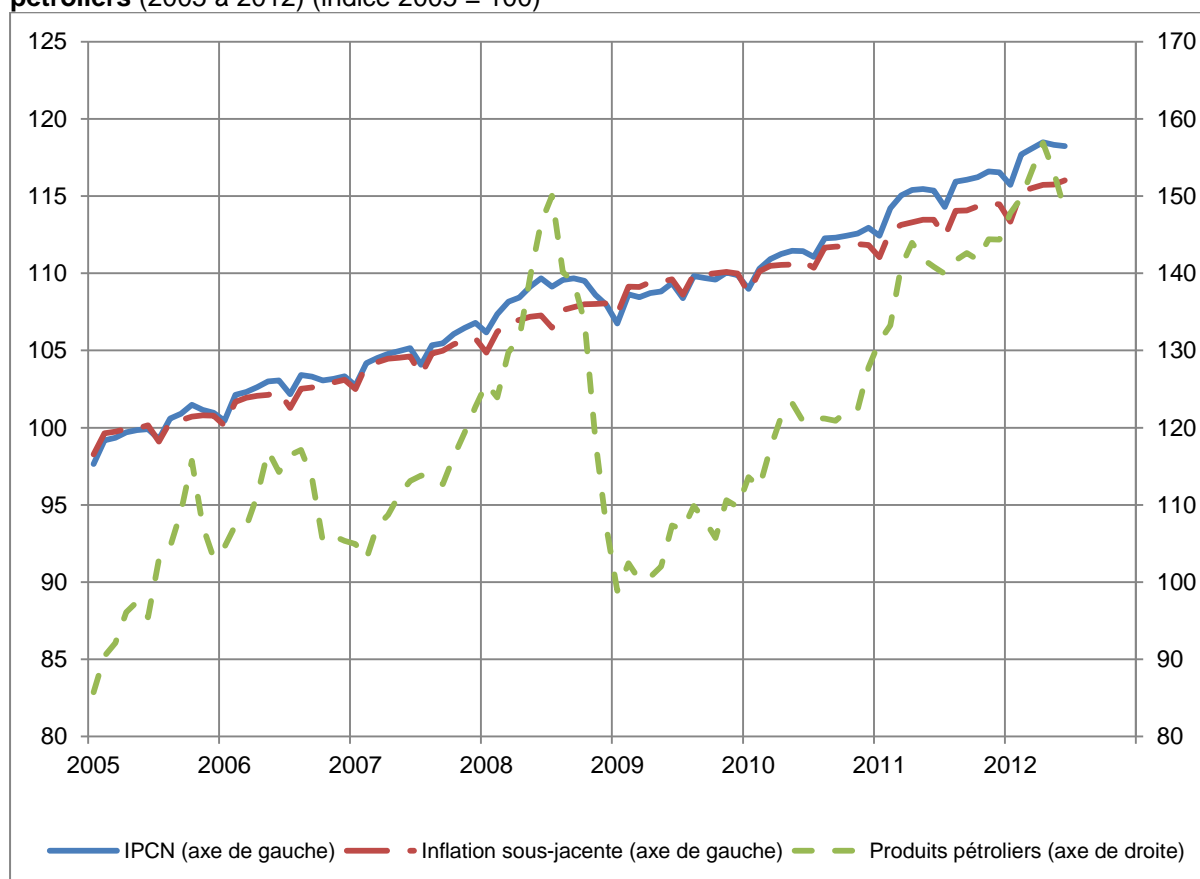
1 L'inflation luxembourgeoise au premier semestre 2012

1.1 Généralités

En juin 2012, le niveau général moyen des prix à la consommation au Luxembourg, mesuré sur base de l'indice des prix à la consommation national (IPCN) et exprimé en année de base 2005=100, s'est élevé à 118,23 points. Comme c'est toujours le cas pendant les mois de soldes, le profil à la hausse de l'indice s'est interrompu provisoirement en janvier et en juillet, mais s'est poursuivi par la suite.

L'écart entre l'IPCN et l'inflation sous-jacente, qui exclut les prix pétroliers et d'autres prix qui se forment sur les marchés internationaux (cf. définitions à la page 8), se creuse si les prix des produits pétroliers augmentent par exemple plus rapidement que ceux des autres biens et services. Cet effet est bien visible à la mi-2008, où on a assisté à une flambée des prix des produits pétroliers, mais aussi pendant toute l'année 2011 et le début de cette année-ci (cf. graphique 1-1).

Graphique 1-1 : l'évolution récente de l'IPCN, de l'inflation sous-jacente et des prix de produits pétroliers (2005 à 2012) (indice 2005 = 100)

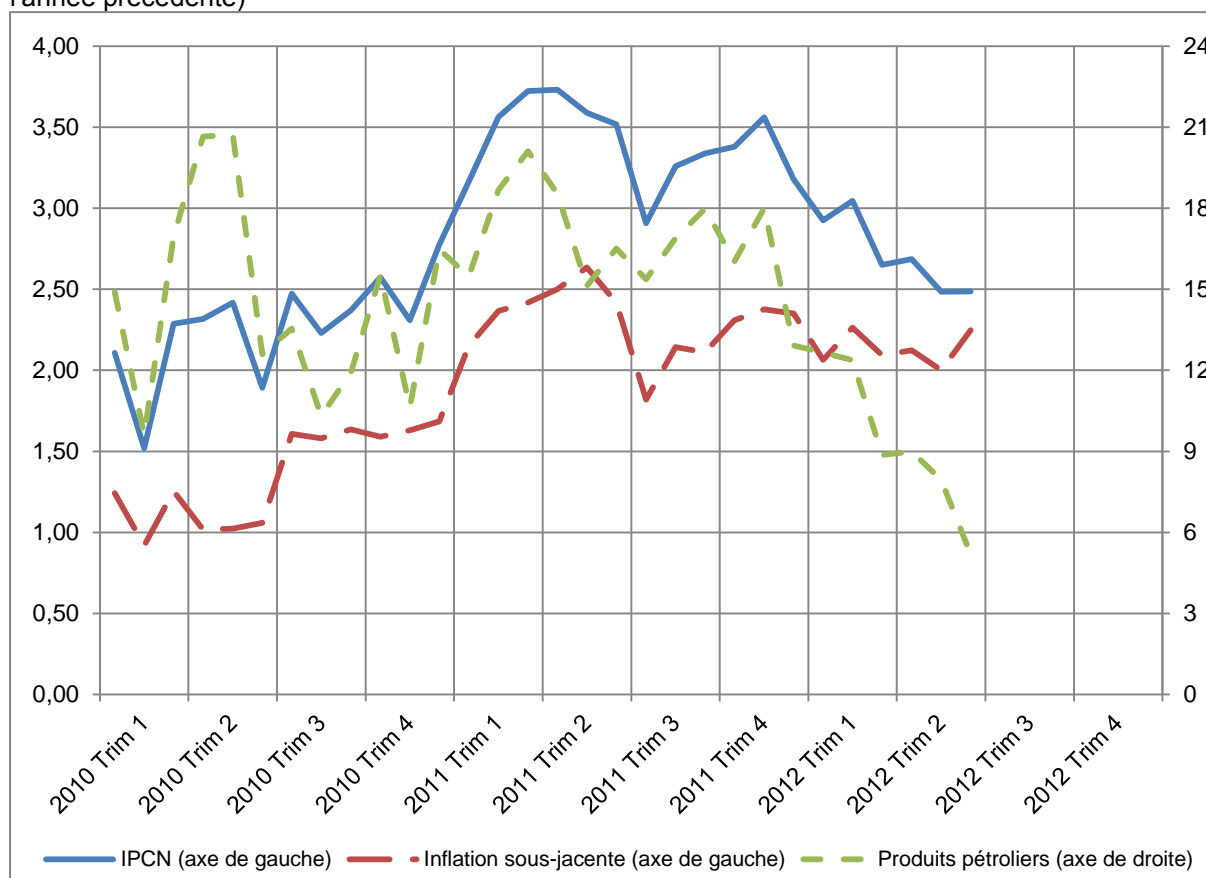


Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

L'inflation générale a reculé pendant les six premiers mois de l'année par rapport à 2011 et s'élève à 2,71% (3,41% pendant toute l'année 2011). En juin 2012, le taux d'inflation s'est élevé à 2,49%, soit le niveau le plus bas depuis novembre 2010.

L'inflation sous-jacente a atteint 2,13% au premier semestre 2012 (moyenne de 2011 : 2,30%).

Graphique 1-2 : l'évolution récente de l'IPCN, de l'inflation sous-jacente et des prix de produits pétroliers (données mensuelles, pourcentages de variation par rapport au mois correspondant de l'année précédente)



Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

La baisse du taux d'inflation s'explique en grande partie par l'évolution des produits pétroliers : en 2011, ils ont augmenté en moyenne de 16,80% et étaient responsables de 1,3 points de pourcentage de l'inflation totale. Au premier semestre 2012, ils ont augmenté seulement de 9,34% et leur incidence sur le taux général s'est réduit à 0,8 point. Entre avril et mai 2012, Le prix des produits pétroliers a diminué de 2,4% et entre mai et juin 2012 il a même diminué de 3,24%, la plus grande diminution mensuelle depuis janvier 2009. Même si la flambée des produits pétroliers a été freinée en juin, le taux d'inflation est resté constant par rapport au mois précédent, ce qui peut être expliqué par une progression de l'inflation sous-jacente (de 2,00% en mai à 2,25% en juin).

Un facteur pour cette progression est l'augmentation des produits alimentaires en juin 2012 par rapport à juin 2011 : en été 2011, le prix des produits alimentaires avait diminué suite à l'épidémie d'Escherichia coli EHEC O104 en Allemagne, ce qui explique par un effet de base que l'indice ait augmenté plus fortement en juin 2012 (variation annuelle) suite à cet événement exceptionnel de l'année dernière.

Définitions :

Inflation sous-jacente : sous-série de l'indice général (IPCN) qui exclut notamment les prix pétroliers et d'autres prix qui se forment sur les marchés internationaux. Les séries suivantes sont exclues: Gaz de ville et gaz naturel, Gaz liquéfié, Combustibles liquides, Gas-oil, Essence, Lubrifiants et additifs, Pommes de terre, Café, Thé et infusions, Cacao et chocolat en poudre, Combustibles solides, Energie thermique, Fleurs de coupe.

Biens non durables : biens qui disparaissent après la première utilisation (alimentation, boissons, pétrole, etc.).

Biens semi-durables : biens qui ne disparaissent pas immédiatement mais qui doivent être remplacés après un certain temps (vêtements, pneus, petits matériaux électroniques, jeux, jouets, articles de sport, etc.).

Biens durables : biens qui peuvent être utilisés à des fins de consommation de façon répétée ou continue au cours d'une période d'un an ou plus (automobiles, mobilier, réfrigérateurs, autres gros appareils ménagers, etc.).

Services : services médicaux, loyers, transport, crèches, voyages, services financiers.

Tableau 1-1 : Indice des prix à la consommation national en 2012

(en pourcentages de variation par rapport à la période correspondante de l'année précédente)

	ICPN	Inflation sous-jacente	Produits pétroliers	Autres biens et services	Biens non durables	Biens semi-durables	Biens durables	Services
Pondération			8,2%	91,8%	32,8%	8,6%	16,7%	42,0%
Janvier	2,93	2,06	12,66	2,11	4,55	1,05	2,00	2,43
Février	3,05	2,26	12,38	2,26	4,77	1,40	1,92	2,51
Mars	2,65	2,09	8,87	2,10	3,85	1,19	1,81	2,35
Avril	2,69	2,12	8,99	2,12	4,01	1,68	1,49	2,34
Mai	2,49	2,00	7,94	2,01	3,59	1,38	1,34	2,33
Juin	2,49	2,25	5,18	2,25	3,50	1,73	1,40	2,32
Semestre 1	2,71	2,13	9,34	2,14	4,04	1,41	1,66	2,38

Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

Les biens non durables ont augmenté de 4,04 % par rapport à l'année dernière, dont les prix énergétiques (gaz, combustibles liquides, gas-oil, essence) ont la plus grande influence sur l'augmentation. D'autres positions, comme le sucre ou la confiture, ont augmenté plus, mais ont une pondération minimale dans le panier.

Les biens semi-durables ont une influence mineure sur le taux d'inflation général à cause de leur pondération faible (8,6 % en 2012). Les prix de cette catégorie ont augmenté de 1,41 % par rapport à l'année précédente et sont responsables de 0,1 point de pourcentage de l'inflation totale.

Les biens durables ont une pondération de 16,7 % au sein de l'IPCN et ils sont responsables de 0,3 point de pourcentage de l'inflation totale des 6 premiers mois de l'année. Comme pour l'année 2011, la catégorie de biens durables avec la plus grande variation est la bijouterie ; sans doute l'origine de cette variation se trouve dans la flambée de l'or sur les marchés internationaux (augmentation de 60 % entre janvier 2010 et mai 2012). Entre janvier et juin 2012, cette catégorie a augmenté de 30,5% par rapport à la même période de 2011.

Les services ont la plus grande pondération dans l'IPCN et ont augmenté de 2,38% pendant les six premiers mois de l'année 2012. Les leçons de conduite ont augmenté de presque 25%, suite à la libéralisation de ce secteur en juillet 2011¹. Comme la pondération de cette catégorie est assez minime (0,63% de tous les services), cette augmentation a une moindre influence que l'augmentation de 2,90% de la catégorie « *maisons de retraite et de soins* » (pondération de 9,16%) au total des services. Les autres positions de cette catégorie avec une pondération assez forte sont les loyers pour appartement (+1,58%), repas au restaurant (+2,70%), entretien et réparations des véhicules (+2,62%) et salons de coiffure (+1,54%).

Tableau 1-2 : Contributions à l'inflation au premier semestre 2012

(en points de pourcentages)

	IPCN	Produits pétroliers	Autres biens et services	Biens non durables	Biens semi-durables	Biens durables	Services
Janvier	2,93	1,0	1,9	1,5	0,1	0,3	1,0
Février	3,05	1,0	2,1	1,6	0,1	0,3	1,1
Mars	2,65	0,7	1,9	1,3	0,1	0,3	1,0
Avril	2,69	0,7	1,9	1,3	0,1	0,2	1,0
Mai	2,49	0,7	1,8	1,2	0,1	0,2	1,0
Juin	2,49	0,4	2,1	1,1	0,1	0,2	1,0
Semestre 1	2,71	0,8	2,0	1,3	0,1	0,3	1,0

Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

En divisant le panier de l'IPCN en 12 divisions selon la classification COICOP retenue par Eurostat², on obtient une analyse plus détaillée de l'évolution des prix des différentes catégories.

Comme chaque année, le schéma des pondérations de l'indice a été adapté en 2012. Les modifications sont destinées à rendre le schéma de pondération conforme aux derniers développements du modèle de consommation, afin de maintenir la représentativité de l'indice. La pondération de la catégorie « logement, eau, électricité et combustibles » a augmenté de 0,8 point de pourcentage et s'élève en 2012 à 14,85% tandis que la catégorie « biens et services divers » a diminué de 15,15% à 14,48%. Les autres catégories n'ont pas connu de grande adaptation³.

En 2011 les catégories « logement, eau, électricité et combustibles » et « transports » étaient responsables de 55% de l'inflation totale, même si leur pondération dans l'indice était seulement de 35,8% (2012 : 36,25%). En 2012, l'augmentation des prix dans ces deux catégories étaient moins prononcée (4,15% au lieu de 6,90% pour la catégorie logement, eau, électricité et combustibles, et 2,8% au lieu de 4,1% pour les transports). Ces deux catégories dépendent directement de l'évolution des produits pétroliers (combustibles, essence, diesel, gas-oil), ce qui explique l'augmentation moins élevée (cf. graphique 1-3). Les taxes pour la gestion des services de l'eau (alimentation en eau et la reprise des eaux usées) ont augmenté en 2011 d'environ 30%, en 2012 cette augmentation s'élève à 4,3%. Ces facteurs expliquent le fait que les deux catégories sont actuellement responsables de 46% de l'inflation totale.

¹ Cf. premier rapport semestriel de l'OFP pour une analyse détaillée de la libéralisation de ce secteur : http://www.odc.public.lu/publications/rapports_ofp/index.html

² Pour plus de détails concernant la méthodologie de classement: http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_OFFPUB/KS-AO-01-005/FR/KS-AO-01-005-FR.PDF

³ Voir aussi l'avis du Conseil économique et social: <http://www.ces.public.lu/fr/avis/prix-salaires/2012-indice-prix.pdf>

La catégorie « biens et services divers » a évolué plus fortement au début de cette année-ci qu'en 2011 : le taux s'élève actuellement à 3,3% au lieu de 2,9% en 2011. Elle a une pondération de 14,5% dans l'indice national (le taux le plus élevé parmi les pays qui sont analysés dans la comparaison européenne, cf. chapitre 2) et elle est responsable pour 0,5 point de l'inflation des six premiers mois de l'année.

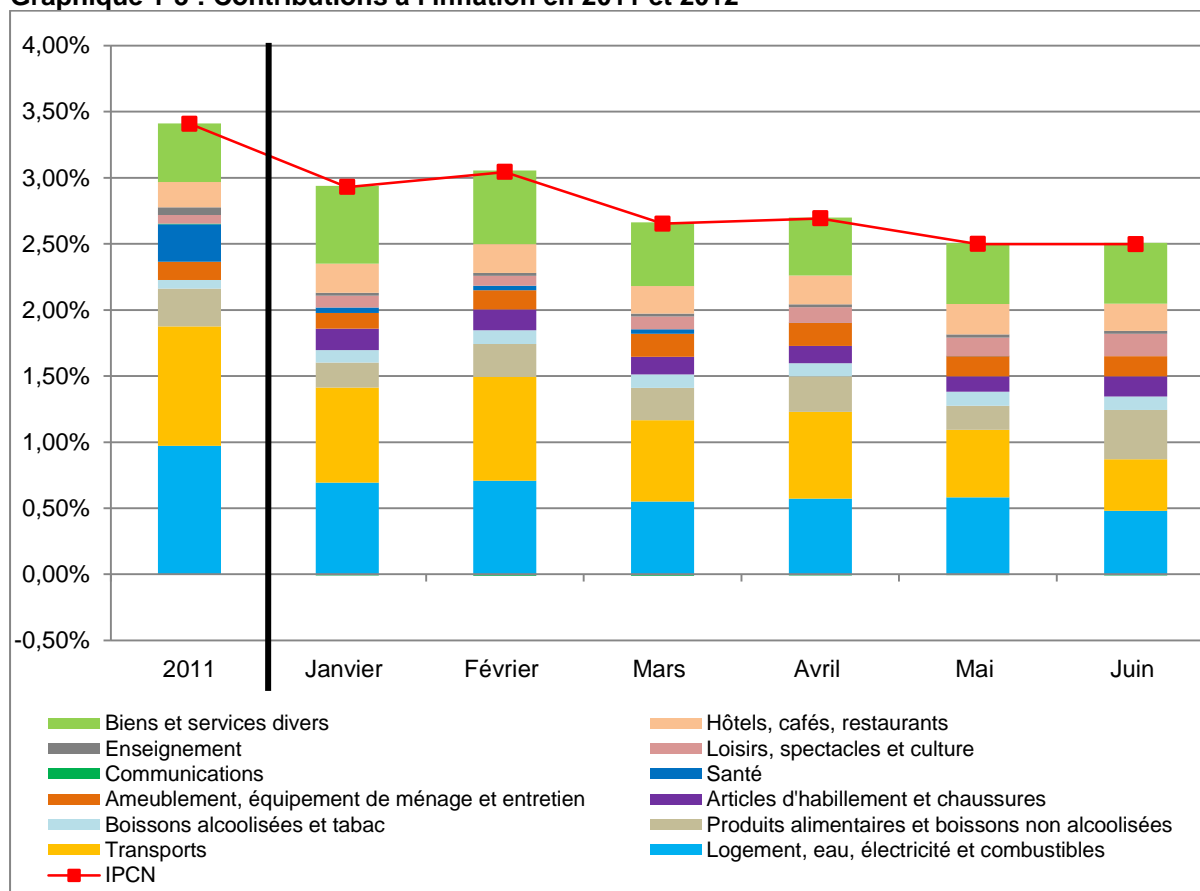
Tableau 1-3 : Evolution des catégories et contribution à l'inflation en 2012
(en points de pourcentages)

	Evolution	Contribution	Pondération
<i>Ensemble des biens et services</i>	2,71	2,71	100%
01. Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	2,28	0,25	10,97%
02. Boissons alcoolisées et tabac	2,89	0,10	3,46%
03. Articles d'habillement et chaussures	3,26	0,14	4,88%
04. Logement, eau, électricité et combustibles	4,15	0,60	14,85%
05. Ameublement, équipement de ménage et entretien	1,94	0,15	7,83%
06. Santé	0,69	0,02	2,43%
07. Transports	2,83	0,61	21,40%
08. Communications	-0,37	-0,01	2,43%
09. Loisirs, spectacles et culture	1,29	0,11	8,60%
10. Enseignement	2,06	0,02	1,22%
11. Hôtels, cafés, restaurants	2,99	0,22	7,43%
12. Biens et services divers	3,33	0,50	14,48%

Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

Remarque : Biens et services divers : maisons de retraite et de soins (représentent 26,5% de cette catégorie), divers catégories d'assurances (13,5%), salons de coiffure (11%), services financiers (10,7%), crèches et foyers du jour pour enfants (9%), bijouterie, horlogerie, articles d'hygiène corporelle, articles de voyages, etc.

Graphique 1-3 : Contributions à l'inflation en 2011 et 2012



Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

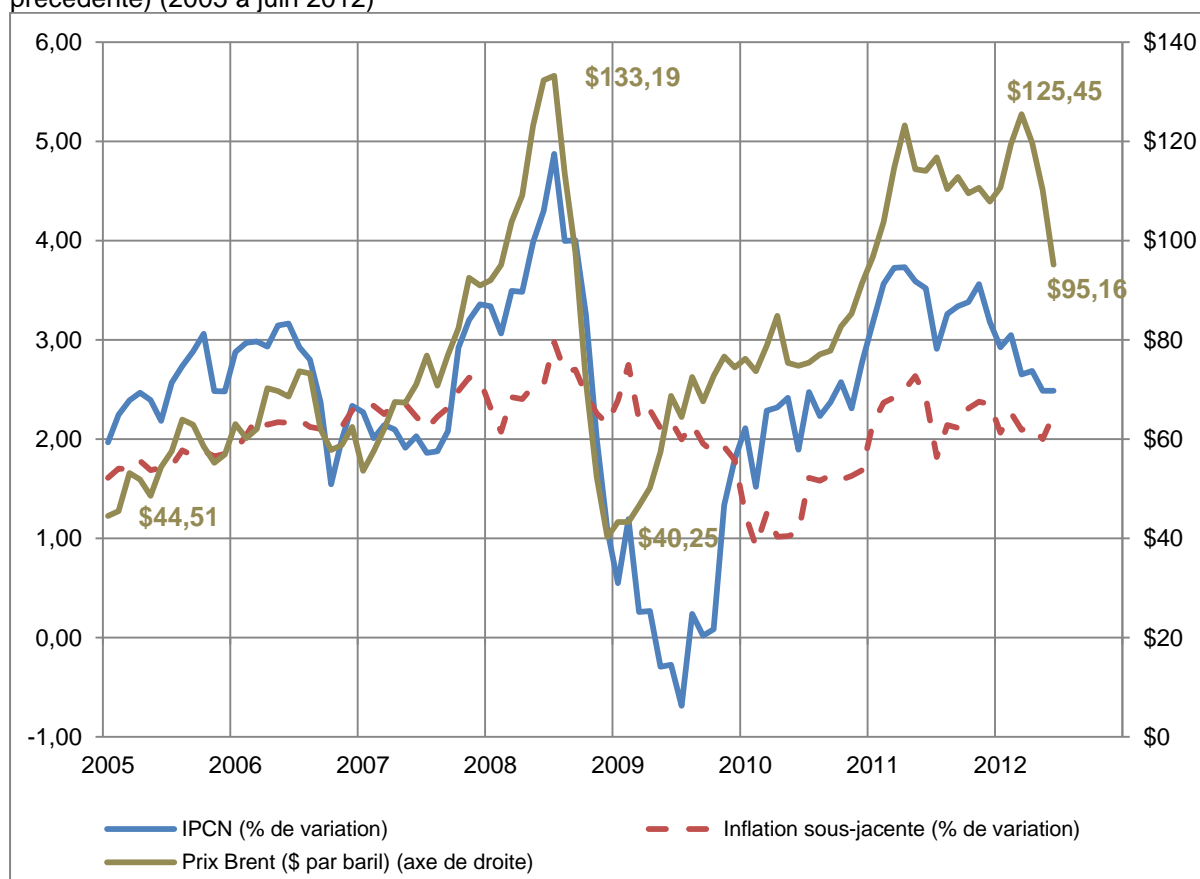
1.2 L'influence du prix du Brent sur le taux d'inflation luxembourgeois

L'évolution du taux d'inflation luxembourgeois des dernières années a été majoritairement déterminée par l'évolution du prix des produits pétroliers. Le prix du Brent (en dollar par baril) a connu son pic en mi-2008 (moyenne de juillet 2008 : 133,19 \$) et le taux d'inflation a atteint 4,87%. En cinq mois, le prix du baril (un baril = 159 litres de pétrole brut) a diminué de 93 dollar (de 133,19 \$ à 40,25 \$) et le taux d'inflation s'est établi à 1,09% en décembre 2008. La progression du prix des produits pétroliers à partir de mi-2010 s'est répercutée quasi instantanément dans l'indice des prix à la consommation (cf. graphique 1-4). Le pic a été atteint en mars 2012 avec un prix de 125,45 \$ avant que le prix du baril ait diminué de 30 dollars en trois mois.

Cependant on ne doit pas oublier l'influence du taux de change euro / dollar sur le prix à la consommation de l'essence et du diesel dans les stations-services. Comme le cours de l'euro a faibli de 1,45 en juillet 2011 à 1,25 USD / EUR actuellement, le prix du baril, payé en Europe, est toujours de 80 EUR, comme sur presque toute l'année 2011.

Graphique 1-4 : Evolution du prix du Brent en dollar et l'évolution de l'IPCN

(données mensuelles, pourcentages de variation par rapport au mois correspondant de l'année précédente) (2005 à juin 2012)



Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

L'Observatoire des prix en Belgique a conclu que l'inflation belge serait traditionnellement plus sensible aux fluctuations du cours du pétrole brut à cause d'un poids plus élevé des produits énergétiques dans l'IPCH. De plus, la sensibilité de l'inflation aux chocs pétroliers en Belgique serait renforcée par la réaction plus prononcée des prix énergétiques à ces chocs, notamment en raison du niveau assez faible des accises et des taxes connexes.

Cette explication est aussi valable pour le Luxembourg, comme le STATEC a conclu dans sa note de conjoncture 2/2011⁴ concernant la transmission des prix du pétrole aux prix à la consommation:

Transmission des prix du pétrole aux prix à la consommation

Cet encart s'intéresse à la transmission des fluctuations des prix pétroliers sur les prix à la consommation de l'énergie. Au-delà de la transmission directe (à travers les prix d'essence, de gazoile et de mazout) il y a des canaux de transmission indirects qui passent par les prix d'autres produits, pour lesquels les frais de transport ou de fabrication subissent la hausse du pétrole. Dans cette logique on analysera d'abord l'impact sur l'indice des prix énergétiques, puis sur l'indice général des prix à la consommation.

Pour le Luxembourg (cf. Tableau A, 1^{ière} colonne), la transmission instantanée aux prix à la consommation est de 0.48 point de % (taux trimestriels) pour une hausse du prix du pétrole de 1 EUR. Le trimestre suivant, l'impact persiste, mais l'ampleur n'est que de 0.22 point de %. Au-delà du deuxième trimestre, les hausses du prix de pétrole n'ont plus d'impact significatif sur l'indice des prix énergétiques au Luxembourg. Au total, l'impact de 1 EUR est donc de 0.7 point de % sur le taux annuel de l'indice Energie.

En Belgique, la transmission instantanée est du même ordre, mais comme elle perdure significativement sur les trois prochains trimestres, l'impact total est plus important (0.95 point de %). En Allemagne et en France l'impact instantané est légèrement plus faible qu'au Luxembourg (respectivement 0.35 et 0.37 point de %). Et même si la transmission s'étire sur plusieurs trimestres, l'impact total reste moindre (0.59 point de %) qu'au Luxembourg.

Pour évaluer l'impact sur l'indice général, on peut effectuer les mêmes régressions mais cette fois sur les taux trimestriels de l'IPCN et de l'IPCH. Le caractère explicatif de ces régressions baisse en toute logique (d'autres variables qui expliquent les variations du taux d'inflation général devraient être introduites dans l'équation) mais les résultats semblent tout de même réalistes (cf. Tableau B).

La transmission d'une variation d'1 EUR du prix du pétrole sur l'indice des prix apparaît très homogène à travers les pays, de l'ordre de 0.04-0.05 point de % sur le taux trimestriel où le prix du Brent a varié, puis les coefficients de transmission s'affaiblissent encore sur les trimestres subséquents. En Allemagne et en France, peu de coefficients sont significatifs et l'impact total (somme des coefficients) est par conséquent relativement faible (respectivement 0.04 et 0.06 point de %) par rapport au Luxembourg (0.09), et surtout par rapport à la Belgique (0.12).

⁴ Note de conjoncture 2/2011. La situation économique au Luxembourg – Evolution récente et perspectives:
<http://www.statistiques.public.lu/catalogue-publications/note-conjoncture/2011/PDF-NDC-2-2011.pdf>

Tableau A: Coefficients de transmission trimestrielle du prix du pétrole sur l'indice composé de l'énergie

	Luxembourg (IPCN)	Luxembourg (IPCH)	Allemagne	Belgique	France
Constante	0.57 (-1.7)	0.48 (1.5)	0.62 (3.2)	0.28 (1.3)	0.30 (1.7)
BRENT_VAR_EUR	0.48 (-10.2)	0.58 (11.3)	0.35 (11.5)	0.47 (12.8)	0.39 (13.1)
BRENT_VAR_EUR(-1)	0.22 (-4.6)	0.20 (3.9)		0.16 (4.1)	0.12 (4.0)
BRENT_VAR_EUR(-2)			0.09 (2.6)	0.18 (4.6)	0.09 (3.0)
BRENT_VAR_EUR(-3)			0.08 (2.5)	0.14 (3.7)	
BRENT_VAR_EUR(-4)			0.07 (2.2)		
Somme des coefficients (hormis la constante)	0.70	0.78	0.59	0.95	0.59
R2 ajusté	0.77	0.74	0.70	0.81	0.80

Sources: Eurostat, STATEC

Variable dépendante: indice des prix de l'énergie (composition d'Eurostat), exprimé en taux de variation trimestrielle (en %).

Variables indépendantes: une constante et les variations du prix du Brent de pétrole par rapport au trimestre précédent, exprimé en EUR, des 6 derniers trimestres. Les régresseurs non significatifs ont été omis.

Période d'observation: de 1996T2 (2000T2 pour l'IPCN) à 2011T2 (avril-mai seulement pour la dernière observation).

Entre parenthèses: les valeurs de la t-statistique du coefficient correspondant.

Tableau B: Coefficients de transmission trimestrielle du prix du pétrole sur l'indice général

	Luxembourg (IPCN)	Luxembourg (IPCH)	Allemagne	Belgique	France
C	0.45 (7.9)	0.49 (7.1)	0.34 (8.1)	0.40 (5.9)	0.36 (8.1)
BRENT_VAR_EUR	0.04 (4.5)	0.07 (6.8)	0.04 (5.6)	0.05 (4.4)	0.04 (6.2)
BRENT_VAR_EUR(-1)	0.03 (2.8)	0.03 (2.5)		0.03 (2.6)	
BRENT_VAR_EUR(-2)	0.02 (2.8)	0.02 (1.7)			
BRENT_VAR_EUR(-3)				0.04 (3.7)	0.02 (2.3)
BRENT_VAR_EUR(-4)					
Somme des coefficients (hormis la constante)	0.09	0.12	0.04	0.12	0.06
R2 ajusté	0.36	0.50	0.34	0.38	0.40

Sources: Eurostat, STATEC

Variable dépendante: indice des prix de l'énergie (composition d'Eurostat), exprimé en taux de variation trimestrielle (en %).

Variables indépendantes: une constante et les variations du prix du Brent de pétrole par rapport au trimestre précédent, exprimé en EUR, des 6 derniers trimestres. Les régresseurs non significatifs ont été omis.

Période d'observation: de 1996T2 à 2011T2 (avril-mai seulement pour la dernière observation).

Entre parenthèses: les valeurs de la t-statistique du coefficient correspondant.

Les coefficients de cette deuxième régression, contrairement à la première, sont supposés rendre également compte des effets de transmission indirects. Il est à ce titre intéressant de comparer les résultats des deux régressions, dont l'écart pourrait justement illustrer les canaux indirects.

Pour effectuer cette comparaison, les coefficients de la régression sur l'inflation des prix énergétiques sont multipliés par la pondération de ces derniers dans l'indice général. Ces résultats indiquent l'impact théorique sur l'indice général, même si la régression a été faite sur les seuls prix énergétiques.

Les écarts avec les résultats trouvés lors de la deuxième régression (sur l'indice général), sont faibles mais positifs pour le Luxembourg et la Belgique, nuls pour la France et négatifs pour l'Allemagne. Même si les résultats ne doivent pas être sur-interprétés, vu la méthodologie frustrante, ils semblent néanmoins indiquer que la transmission indirecte soit plus importante en Belgique et au Luxembourg.

Source : STATEC, Note de conjoncture 2/2011

1.3 Les plus fortes variations dans les différentes catégories (en %)

Dans cette section, on présente les catégories qui ont évolué le plus entre janvier et juin de cette année par rapport à la même période de l'année dernière. Il faut remarquer qu'on ne considère pas la pondération de ces catégories, donc par exemple l'augmentation de 30% dans la catégorie bijouterie a une influence moins importante sur le taux général d'inflation qu'une augmentation de 8% de l'essence.

1.3.1 Les biens non durables

Les plus fortes variations du premier semestre 2012 par rapport au premier semestre 2011:

Tableau 1-4 :

À la hausse (en %)		À la baisse (en %)	
Sucre et succédanés de sucre	13,60	Pommes de terre	-8,81
Confiture, marmelade, gelées	13,00	Légumes frais	-6,52
Combustibles liquides	12,55	Fruits frais	-2,66
Energie thermique	11,31	Légumes surgelés ou séchés	-2,11
Gaz de ville et gaz naturel	11,23	Produits pharmaceutiques: médicaments	-1,92
Fruits de mer frais, congelés ou surgelés	10,78	Presse et quotidiens	-0,46

1.3.2 Les biens semi-durables

Les plus fortes variations du premier semestre 2012 par rapport au premier semestre 2011:

Tableau 1-5 :

À la hausse (en %)		À la baisse (en %)	
Hommes: Autres vêtements	12,29	Pneus	-3,15
Dames: Pull-overs, chandails, cardigans, etc.	9,53	Petits appareils électroménagers	-2,22
Linge de lit: couvertures, draps, etc.	7,89	Petit matériel électrique	-2,19
Dames: Linge de corps	7,21	Films photographiques, cinématographiques, etc.	-2,03
Hommes: Linge de corps	6,44	Tissus d'ameublement, rideaux, tentures, etc.	-1,86
Enfants: Pullovers, chemises, blouses	6,19	Appareils électriques pour soins corporels	-1,84

1.3.3 Les biens durables

Les plus fortes variations du premier semestre 2012 par rapport au premier semestre 2011:

Tableau 1-6 :

À la hausse (en %)		À la baisse (en %)	
Bijouterie	30,54	Equipement photographique, cinématographique, etc.	-6,99
Horlogerie	7,82	Equipement de téléphonie, télécopie, etc.	-6,07
Mobilier de chambre à coucher	3,60	Appareils de télévision, magnétoscopes etc.	-4,83
Mobilier de jardin	3,49	Gros outillage à moteur pour la maison	-4,74
Instruments de musique et autres biens durables	2,77	Logiciels	-1,82
Gros outillage à moteur pour le jardin	2,53	Appareils de reproduction etc. du son	-1,74

1.3.4 Les services

Les plus fortes variations du premier semestre 2012 par rapport au premier semestre 2011:

Tableau 1-7 :

À la hausse (en %)		À la baisse (en %)	
Leçons de conduite, etc.	24,84	Services pour animaux de compagnie	-1,21
Réparation des appareils ménagers	10,06	Voyages à forfait par autocar	-0,29
Services privés d'assurance-maladie, etc.	8,20		
Assurances liées aux transports	7,62		
Reprise des eaux usées	7,31		
Entretien, réparation et location de vêtements etc.	5,62		

1.4 Les prix administrés⁵

1.4.1 Explication du terme « prix administrés »

La dénomination « prix administrés » est trompeuse car elle suggère que l'Etat mettrait en scène des hausses de prix discrétionnaires en (ab-)usant de son pouvoir régalién. En fait, il s'agit pour l'essentiel d'entreprises ou de prestataires qui vendent un service sur un marché concurrentiel et qui sont tenus d'atteindre des missions et des objectifs en gérant les coûts de production et le prix de vente.

1.4.2 La liste des prix administrés arrêtée par le gouvernement (2008)

Les partenaires sociaux et le gouvernement avaient convenu en 2006 lors des discussions au sein du Comité de coordination tripartite d'un ensemble de mesures en vue d'une meilleure maîtrise de l'inflation. Parmi ces mesures figurait également la poursuite d'une politique prudente et évitant les à-coups au niveau de l'adaptation des prix administrés. Le gouvernement avait ensuite mis en place un *Plan d'action contre une inflation excessive* qui comprend les prix administrés, et avait arrêté début 2008 une telle liste de prix à considérer comme administrés.

Tableau 1-8 : La liste des prix administrés arrêtée par le gouvernement (2008)

N.	Catégorie
1	Alimentation en eau
2	Collecte des ordures ménagères
3	Reprise des eaux usées
4	Frais de stationnement
5	Théâtres, concerts, musées, bibliothèques (public)
6	Contrôle technique automobile
7	Transport de personnes par chemin de fer
8	Transport de personnes par autobus
9	Transport de personnes par Taxi
10	Transport combiné de personnes par rail et route
11	Maisons de retraite et de soins, etc. (conventionné)
12	Crèches, foyers de jour pour enfants, etc. (conventionné)
13	Services médicaux et services paramédicaux
14	Services dentaires
15	Services hospitaliers
16	Produits pharmaceutiques
17	Services sportifs et récréatifs (publics)
18	Cantines (publiques)
19	Internats
20	<i>Leçons de conduite (libéralisée depuis juillet 2011)</i>

Remarques : A cause de la définition de la nomenclature internationale utilisée pour l'Indice des prix, certaines de ces catégories peuvent renfermer aussi bien des prix dits administrés que des prix librement déterminés par le marché.
Dans cette liste datant de début 2008, la fixation de prix dans une catégorie (n° 20) est entretemps devenue libre⁶.

1.4.3 Analyse de l'évolution des prix administrés

Les prix administrés constituent un élément de l'inflation. Mais il est cependant important de préciser que les analyses ne permettent pas d'obtenir une mesure exacte de l'évolution des prix administrés. En effet, les catégories de prix sur base desquelles ces indices sont

⁵ Voir aussi la lettre N°13 de l'Observatoire de la compétitivité: « *Les prix administrés - un éclairage pour un débat serein* » : http://www.odc.public.lu/publications/lettre_observatoire/lettre_odc_13.pdf

⁶ Cf. premier rapport semestriel de l'OFP: http://www.odc.public.lu/publications/rapports_ofp/index.html

calculés peuvent renfermer aussi bien des prix dits administrés que des prix librement déterminés par le marché, et ceci à cause de la définition de la nomenclature statistique internationale utilisée. Donc certaines des positions sélectionnées contiennent aussi des prix ne pouvant pas être considérés comme administrés (par exemple la position cantine contient aussi bien des cantines publiques que privées).

Sur base de la liste des prix administrés validée par le Conseil de gouvernement en 2008 (pondération 2012: 11,04%), on peut constater qu'au fil des dernières années l'évolution des prix administrés est plus importante au Luxembourg que celle de l'indice des prix à la consommation national (IPCN) ou encore de l'inflation sous-jacente. De 1999 à juin 2012, les prix administrés ont augmenté de 53,6% tandis que l'ensemble des biens et services a augmenté de 36,0%.

Graphique 1-5 : Indice des prix à la consommation, de l'inflation sous-jacente et des prix administrés entre 1999 et juin 2012 (données annuelles) (indice 2005 = 100)



Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

Remarque : la catégorie « 07.02.04.01.03. Leçons de conduite, etc. » a été enlevée des calculs à partir de juillet 2011

L'évolution des prix administrés a connu une hausse importante en 2010 à cause d'un effet de rattrapage suite au gel des prix administrés entre avril 2008 et décembre 2009 prononcée par le gouvernement ; et en 2011 suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle législation relative à la santé, un effet structurel et exceptionnel.

La transposition de la directive-cadre sur l'eau (2000/60/CE) par la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau a eu un effet considérable sur l'évolution de deux catégories de la liste des prix administrés (alimentation en eau et reprise des eaux usées). Elle fixe les objectifs environnementaux à réaliser jusque 2015 (« *bon état des eaux de surface* » et un « *bon état quantitatif des eaux souterraines* »⁷). L'état actuel des masses d'eau au Luxembourg ne

⁷ Articles 5 et 6 de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau

correspond pas aux objectifs fixés par la directive (seulement 7% des masses d'eau de surface se trouvent dans un bon état⁸). Un moyen pour atteindre ces objectifs est la tarification au réel selon le principe du pollueur-payeur, respectivement de l'utilisateur-payeur. Il faut remarquer que la récupération des coûts suivant ces principes ne constitue pas une fin en soi, mais un moyen pour atteindre un but.

Tableau 1-9 : Evolution de l'IPCN, de l'inflation sous-jacente et des prix administrés (2006 à juin 2012) (en pourcentages de variation par rapport à l'année précédente)

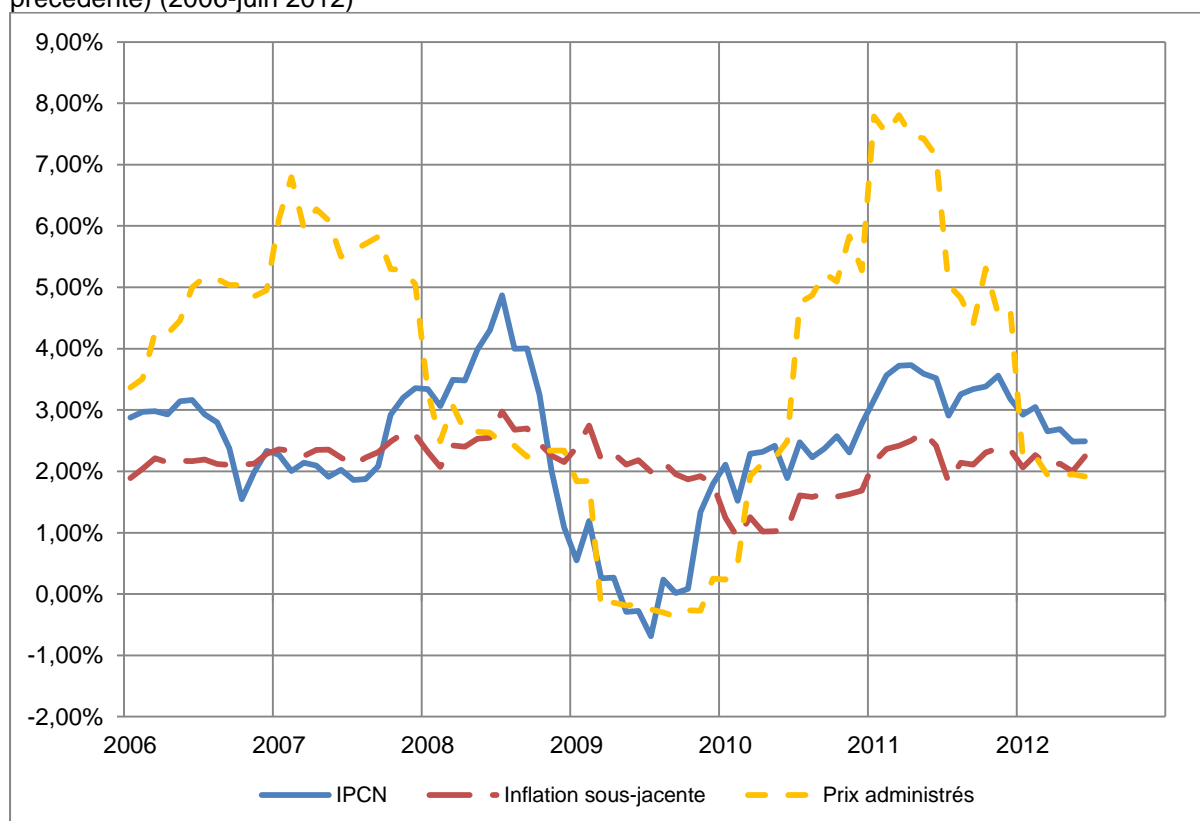
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
IPCN	2,67%	2,31%	3,41%	0,37%	2,27%	3,41%	2,71%
Inflation sous-jacente	2,13%	2,35%	2,46%	2,13%	1,35%	2,30%	2,13%
Prix administrés	4,59%	5,79%	2,58%	0,15%	3,38%	6,16%	2,03%

Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

Remarque : la catégorie « 07.02.04.01.03. Leçons de conduite, etc. » a été enlevée des calculs à partir de juillet 2011

Entre janvier et juin 2012, l'ensemble des prix administrés a augmenté de 2,03%, donc l'augmentation est nettement inférieure par rapport aux deux dernières années et aussi inférieure par rapport à l'évolution de l'IPCN en 2012. L'augmentation est due à une légère augmentation de taxes relatives à l'eau en janvier. Les autres positions n'ont pas connu de grandes variations.

Graphique 1-6 : Evolution de l'IPCN, de l'inflation sous-jacente et des prix administrés (données mensuelles, pourcentages de variation par rapport au mois correspondant de l'année précédente) (2006-juin 2012)



Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

Remarque : la catégorie « 07.02.04.01.03. Leçons de conduite, etc. » a été enlevée des calculs à partir de juillet 2011

⁸ Administration de la gestion d'eau (présentation de la conférence de presse relative au prix de l'eau le 8 mars 2011):

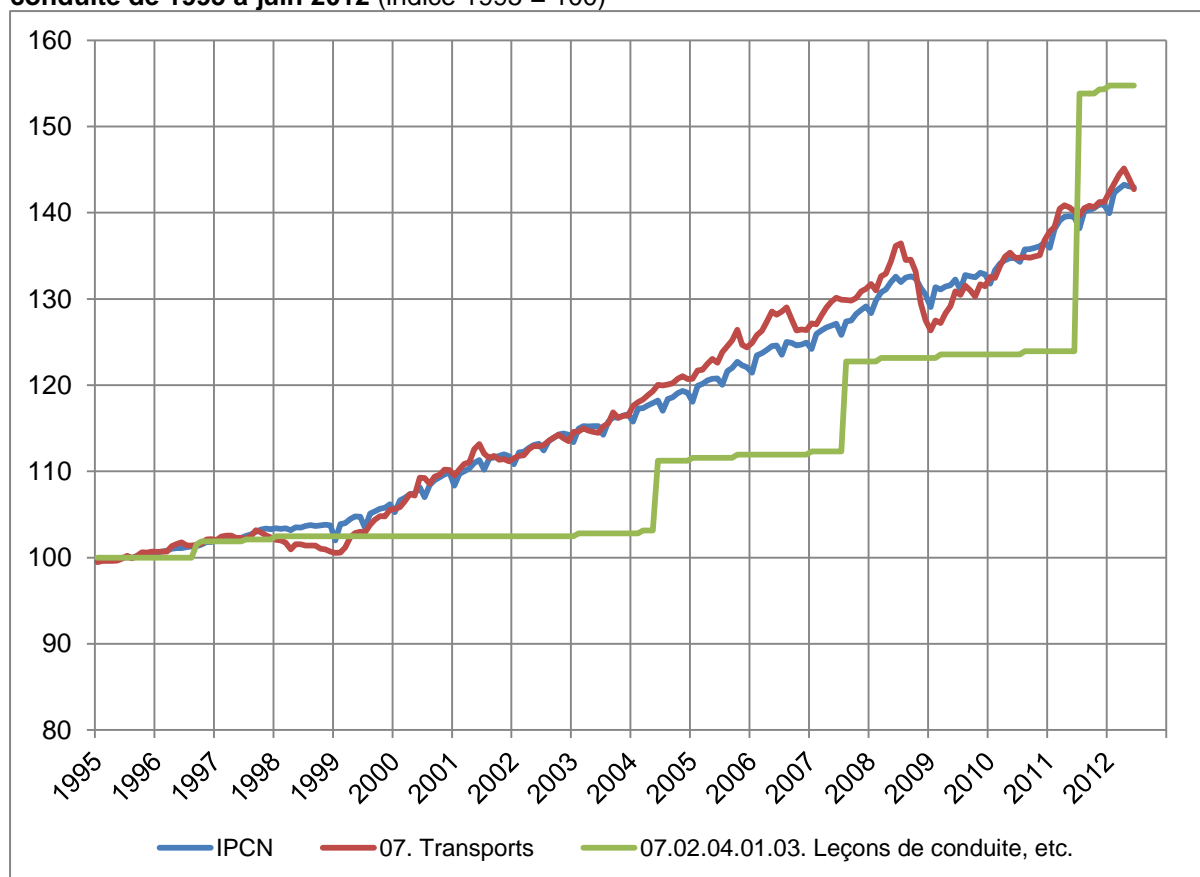
http://www.gouvernement.lu/salle_presse/actualite/2011/03-mars/08-halsdorf/index.html

1.4.4 Evolution des prix des leçons de conduite

En juillet 2011, le gouvernement avait libéralisé les prix des leçons de conduite suite à un changement de l'article 23 du règlement grand-ducal modifié du 8 août 2000 déterminant le contenu de l'instruction préparatoire aux examens du permis de conduire ainsi que l'exercice de la profession d'instructeur de candidats-conducteurs.

L'Observatoire de la formation des prix a analysé plus en détail la libéralisation de ce secteur dans son premier rapport semestriel 2012⁹. Dans cette section, on fait un suivi régulier de cette catégorie, même si elle n'appartient plus aux prix administrés. En juillet 2011, donc au cours du premier mois de la libéralisation, les prix ont augmenté de 24,1% par rapport au juin 2011. Pendant les mois suivants, on pouvait constater deux augmentations mineures : en novembre 2011, l'indice a augmenté de 0,33% par rapport à octobre, et en janvier 2012, l'indice a augmenté de 0,27% par rapport à décembre 2011. Cette évolution pourrait s'expliquer par une adaptation tardive des tarifs de quelques auto-écoles.

Graphique 1-7 : Evolution de l'IPCN, de la catégorie Transports et des prix des leçons de conduite de 1995 à juin 2012 (indice 1995 = 100)



Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

⁹ Le rapport peut être téléchargé sur le site de l'Observatoire de la compétitivité : http://www.odc.public.lu/publications/rapports_ofp/index.html

2 Comparaison de l'inflation au Luxembourg et dans les pays voisins

2.1 Introduction

1. Toute comparaison internationale ne peut renseigner que des tendances !

L'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) publié chaque mois par Eurostat regroupe des indices des prix à la consommation de l'UE calculés conformément à une approche harmonisée et à une liste de définitions. Les IPCH visent à couvrir l'ensemble des dépenses de consommation finale pour tous les types de ménages de manière à donner en temps utile une image fidèle de l'inflation¹⁰. L'IPCH tient compte de la non-uniformité des comportements de consommation au sein des Etats membres. En effet, l'importance relative des dépenses de consommation pour chaque bien ou service varie d'un pays à l'autre, celles-ci pouvant dépendre notamment du climat, de taxes, des modes de vie, des traditions culturelles et de la disponibilité des produits. L'indice n'est pas un indicateur du coût de la vie.

Le tableau suivant montre les différences de poids dans l'indice des prix à la consommation d'Eurostat:

Tableau 2-1 : Comparaison des poids des 12 catégories au sein des IPCH / IPCN des pays analysés en 2012 (en pourcentages)

	UE	Zone euro	GER	BEL	FRA	NED	LUX (IPCN)
<i>Ensemble des biens et services</i>	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	15,34	15,24	11,73	16,71	16,33	14,04	10,97
Boissons alcoolisées et tabac	4,34	3,83	3,90	4,35	3,96	3,89	3,46
Articles d'habillement et chaussures	6,46	6,80	5,45	6,60	5,29	6,34	4,88
Logement, eau, électricité et combustibles	16,13	16,28	23,95	14,57	15,78	17,25	14,85
Ameublement, équipement de ménage et entretien	6,40	6,65	5,65	6,94	6,25	7,43	7,83
Santé	4,17	4,43	5,19	4,89	4,10	2,86	2,43
Transports	15,21	15,43	14,39	14,07	17,39	15,18	21,40
Communications	3,19	3,13	3,02	2,55	3,12	3,99	2,43
Loisirs, spectacles et culture	9,79	9,26	11,98	9,91	9,27	12,17	8,60
Enseignement	1,19	1,04	0,87	0,59	0,43	0,75	1,22
Hôtels, cafés, restaurants	8,96	9,18	5,49	7,66	7,97	5,98	7,43
Biens et services divers	8,82	8,74	8,41	11,16	10,11	10,12	14,48

Source: Eurostat, STATEC

En conclusion, il faut garder à l'esprit que les différences de comportement national en matière de consommation influencent considérablement la composition et les poids des catégories et sous-catégories présentes dans les IPCH nationaux. Les comparaisons de l'inflation doivent donc être réalisées avec prudence. En effet, des écarts de taux d'inflation entre pays ne sont pas exclusivement causés par des évolutions différentes de prix pour des

¹⁰ http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_OFFPUB/KS-BE-04-001/FR/KS-BE-04-001-FR.PDF

produits et / ou services identiques, mais peuvent également être expliqués par des poids différents des sous-catégories ainsi que par une composition différente des sous-catégories.

2. Choix de l'indice pour le Luxembourg

Selon le règlement grand-ducal du 20 décembre 1999 concernant l'établissement de l'indice des prix à la consommation¹¹ le STATEC établit chaque mois un indice des prix à la consommation conformément aux dispositions du Règlement (CE) No 2494/95 du Conseil du 23 octobre 1995 relatif aux indices des prix à la consommation harmonisés et des règlements du Conseil et de la Commission pris en son exécution.

En complément à l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), le STATEC établit un indice des prix à la consommation national (IPCN), qui se conforme aux mêmes principes et concepts méthodologiques. Toutefois, la couverture géographique de l'IPCN se limite à la seule population résidente. Elle exclut la consommation des non-résidents, non négligeable pour certaines catégories.

Chacune des positions de référence de la liste commune des biens et services entrant dans le calcul de l'IPCH et de l'IPCN est affectée de deux coefficients de pondération, dont l'un est propre à l'IPCH et l'autre à l'IPCN. Les coefficients de pondération propres à l'IPCN représentent l'importance relative de la dépense monétaire de consommation finale, consacrée sur le territoire économique national par les ménages résidents à l'achat de chacun des biens et services figurant dans la liste, par rapport à la dépense monétaire totale de consommation finale effectuée sur le territoire pour l'acquisition de l'ensemble des biens et services de la liste.

L'IPCN se distingue de l'IPCH par le seul fait qu'il possède une pondération différente. Certaines positions, comme par exemple les produits pétroliers ou les produits de tabac (produits pour lesquels les dépenses des frontaliers et des touristes sont importantes sur le territoire luxembourgeois) ont une pondération moins élevée dans l'IPCN que dans l'IPCH¹². **Donc l'indice des prix à la consommation national (IPCN) est utilisé pour les comparaisons suivantes pour le Luxembourg, comme il donne une image plus fidèle de la consommation nationale.**

¹¹ http://www.legilux.public.lu/leg/textescoordonnes/compilation/recueil_lois_speciales/INDICE.pdf

¹² <http://www.legilux.public.lu/leg/a/archives/2012/0023/a023.pdf> (poids des différentes catégories de l'IPCH et de l'IPCN en 2012)

2.2 Généralités

Presque tous les pays ont vu diminuer leur inflation au début de l'année 2012 par rapport à la même période de l'année précédente, suite à la diminution du prix des produits pétroliers. La moyenne de l'Union européenne s'est établie à 2,76% pour les six premiers mois contre 3,10% pour toute l'année 2011 (3,05% pour le premier semestre 2011). La France et les Pays-Bas sont les seuls pays analysés qui ont vu augmenter leur taux d'inflation par rapport à la même période de 2011.

Tableau 2-2 : Evolution de l'inflation au niveau européen

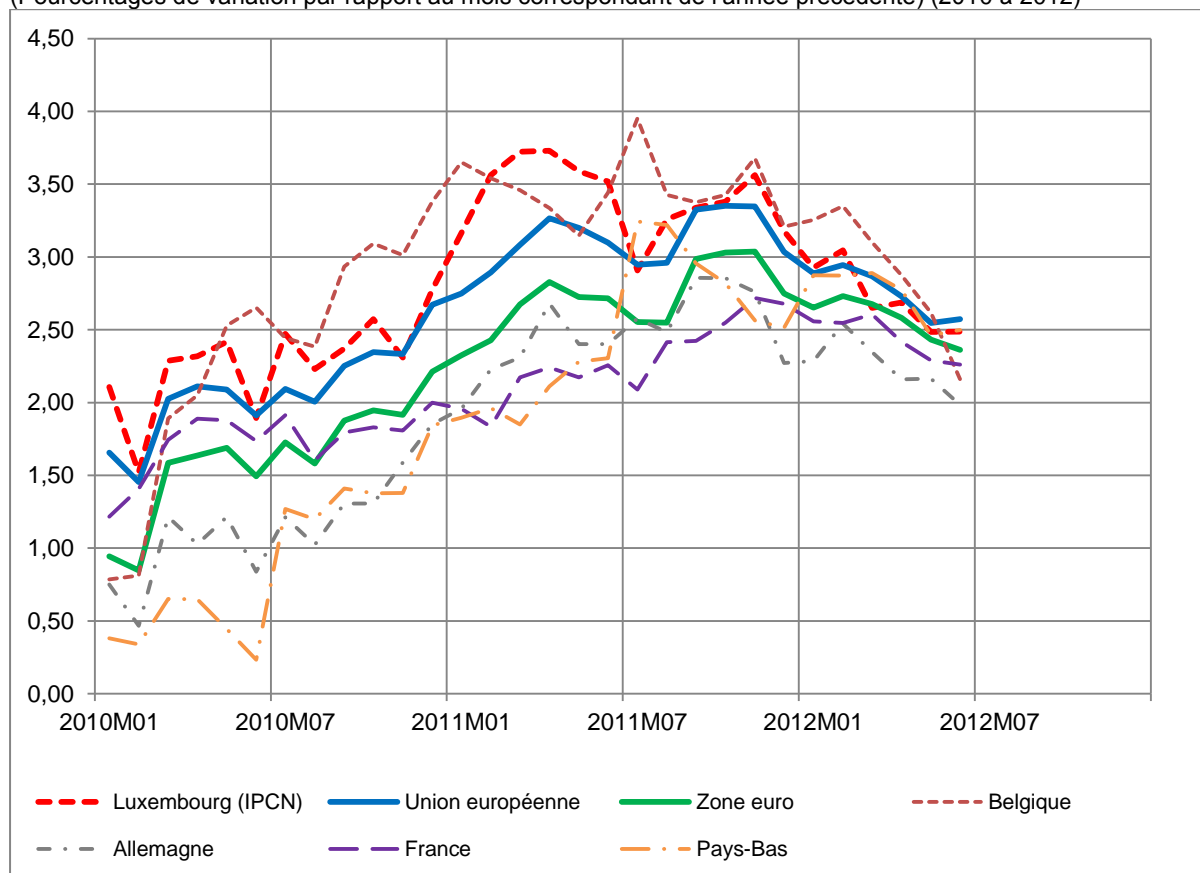
(en pourcentages de variation par rapport à la période correspondante de l'année précédente)

	Semestre 1 2011	Semestre 2 2011	2011	Semestre 1 2012
Union européenne	3,05	3,16	3,10	2,76
Zone euro	2,62	2,82	2,72	2,57
Luxembourg (IPCN)	3,55	3,27	3,41	2,71
Allemagne	2,33	2,63	2,48	2,25
Belgique	3,43	3,51	3,47	2,89
France	2,11	2,48	2,29	2,45
Pays-Bas	2,07	2,89	2,48	2,73

Source: STATEC, Eurostat. Calculs: Observatoire de la formation des prix

Graphique 2-1 : Evolution récente de l'inflation au niveau européen

(Pourcentages de variation par rapport au mois correspondant de l'année précédente) (2010 à 2012)



Source: STATEC, Eurostat. Calculs: Observatoire de la formation des prix

La section 1.2 du présent rapport a expliqué le fait que la sensibilité de l'inflation aux chocs pétroliers en Belgique serait renforcée par la réaction plus prononcée des prix énergétiques à ces chocs, notamment en raison du niveau assez faible des accises et des taxes connexes. Le graphique 2-1 montre clairement cette plus grande sensibilité : la Belgique avait le taux d'inflation le plus élevé au début de l'année, pendant une période où le prix du pétrole était élevé, mais suite à la forte diminution du prix du pétrole à partir d'avril, le taux d'inflation belge a diminué à 2,62% en mai et même à 2,16% en juin, seulement dépassé par l'Allemagne (1,98% en juin). Le taux d'inflation a diminué pour chaque pays à partir d'avril.

Tableau 2-3 : Evolution de l'inflation au niveau européen au premier semestre 2012

(en pourcentages par rapport à la période correspondante de l'année dernière)

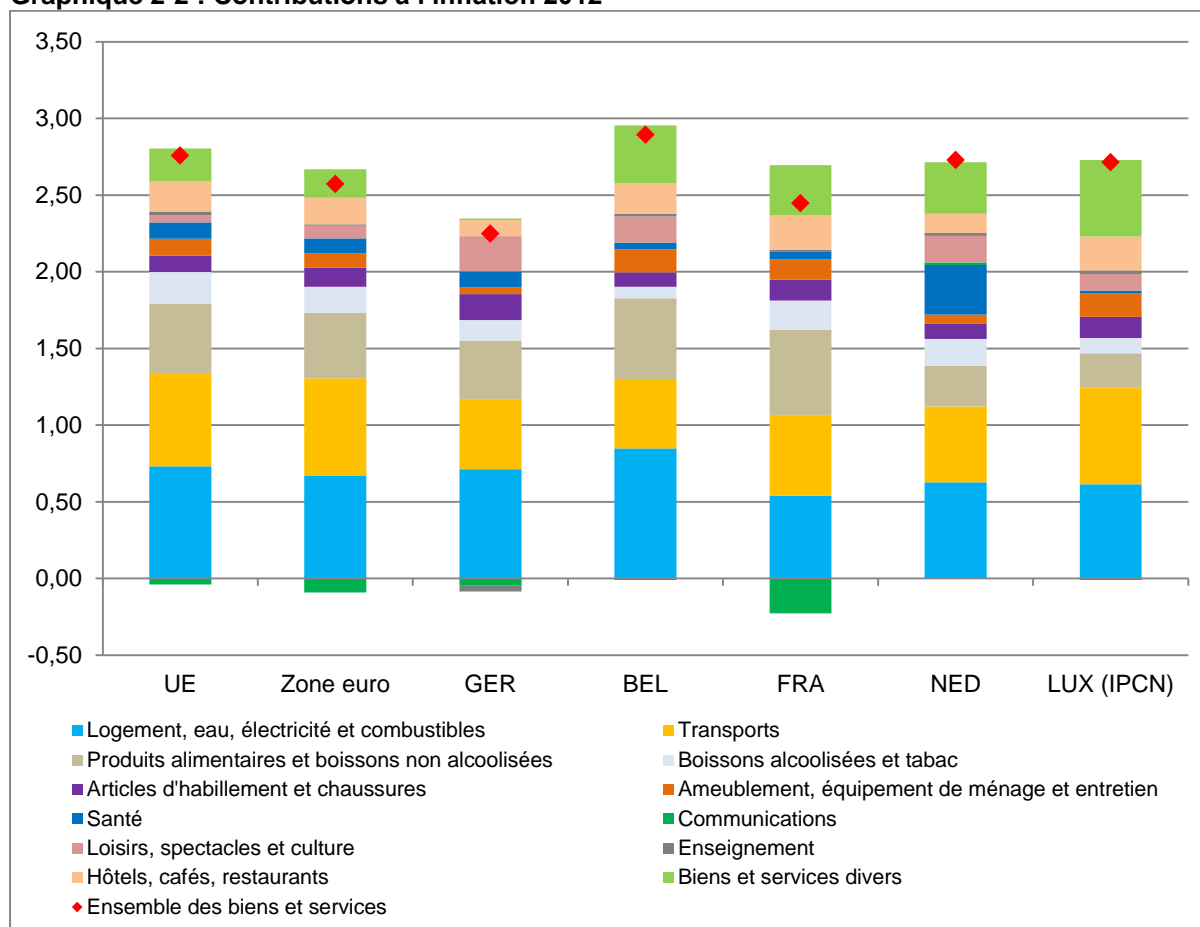
	UE	Zone euro	GER	BEL	FRA	NED	LUX (IPCN)
<i>Ensemble des biens et services</i>	2,76	2,57	2,25	2,89	2,45	2,73	2,71
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	2,92	2,80	3,29	3,17	3,40	1,89	2,28
Boissons alcoolisées et tabac	4,85	4,44	3,45	1,76	4,85	4,50	2,89
Articles d'habillement et chaussures	1,65	1,87	3,09	1,43	2,55	1,54	3,26
Logement, eau, électricité et combustibles	4,53	4,11	2,98	5,82	3,42	3,63	4,15
Ameublement, équipement de ménage et entretien	1,73	1,39	0,78	2,15	2,16	0,83	1,94
Santé	2,51	2,20	2,02	0,90	1,15	11,30	0,69
Transports	4,01	4,12	3,15	3,18	3,02	3,26	2,83
Communications	-1,22	-2,89	-1,44	-0,41	-7,19	0,37	-0,37
Loisirs, spectacles et culture	0,50	0,89	1,92	1,72	-0,05	1,42	1,29
Enseignement	1,99	0,84	-4,76	3,01	2,89	2,56	2,06
Hôtels, cafés, restaurants	2,20	1,89	1,90	2,58	2,87	2,10	2,99
Biens et services divers	2,41	2,12	0,13	3,40	3,22	3,33	3,33

Source: STATEC, Eurostat. Calculs: Observatoire de la formation des prix

Une grande partie de l'inflation luxembourgeoise résulte de la flambée des produits pétroliers (cf. Chapitre 1 concernant l'inflation luxembourgeoise).

En 2011, les deux catégories avec la plus grande influence sur le taux d'inflation étaient « logement, eau, électricité et combustibles » et « transports » (entre 48% et 66% de l'inflation totale des différents pays). Ces catégories dépendent fortement de l'évolution des produits pétroliers. Au premier semestre 2012, ces deux catégories ont toujours une grande influence, mais elles ne sont responsables qu'entre 41% (Pays-Bas) et 52% (Allemagne) du taux d'inflation.

Graphique 2-2 : Contributions à l'inflation 2012



Source: STATEC, Eurostat. Calculs: Observatoire de la formation des prix

Tableau 2-4 : Contributions à l'inflation 2012

(en points de pourcentages)

	UE	Zone euro	GER	BEL	FRA	NED	LUX (IPCN)
<i>Ensemble des biens et services</i>	2,76	2,57	2,25	2,89	2,45	2,73	2,71
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	0,45	0,43	0,39	0,53	0,56	0,27	0,22
Boissons alcoolisées et tabac	0,21	0,17	0,13	0,08	0,19	0,17	0,10
Articles d'habillement et chaussures	0,11	0,13	0,17	0,09	0,14	0,10	0,14
Logement, eau, électricité et combustibles	0,73	0,67	0,71	0,85	0,54	0,63	0,61
Ameublement, équipement de ménage et entretien	0,11	0,09	0,04	0,15	0,13	0,06	0,15
Santé	0,10	0,10	0,10	0,04	0,05	0,32	0,02
Transports	0,61	0,64	0,45	0,45	0,53	0,50	0,63
Communications	-0,04	-0,09	-0,04	-0,01	-0,22	0,01	-0,01
Loisirs, spectacles et culture	0,05	0,08	0,23	0,17	0,00	0,17	0,11
Enseignement	0,02	0,01	-0,04	0,02	0,01	0,02	0,02
Hôtels, cafés, restaurants	0,20	0,17	0,10	0,20	0,23	0,13	0,22
Biens et services divers	0,21	0,19	0,01	0,38	0,33	0,34	0,50

Source: STATEC, Eurostat. Calculs: Observatoire de la formation des prix

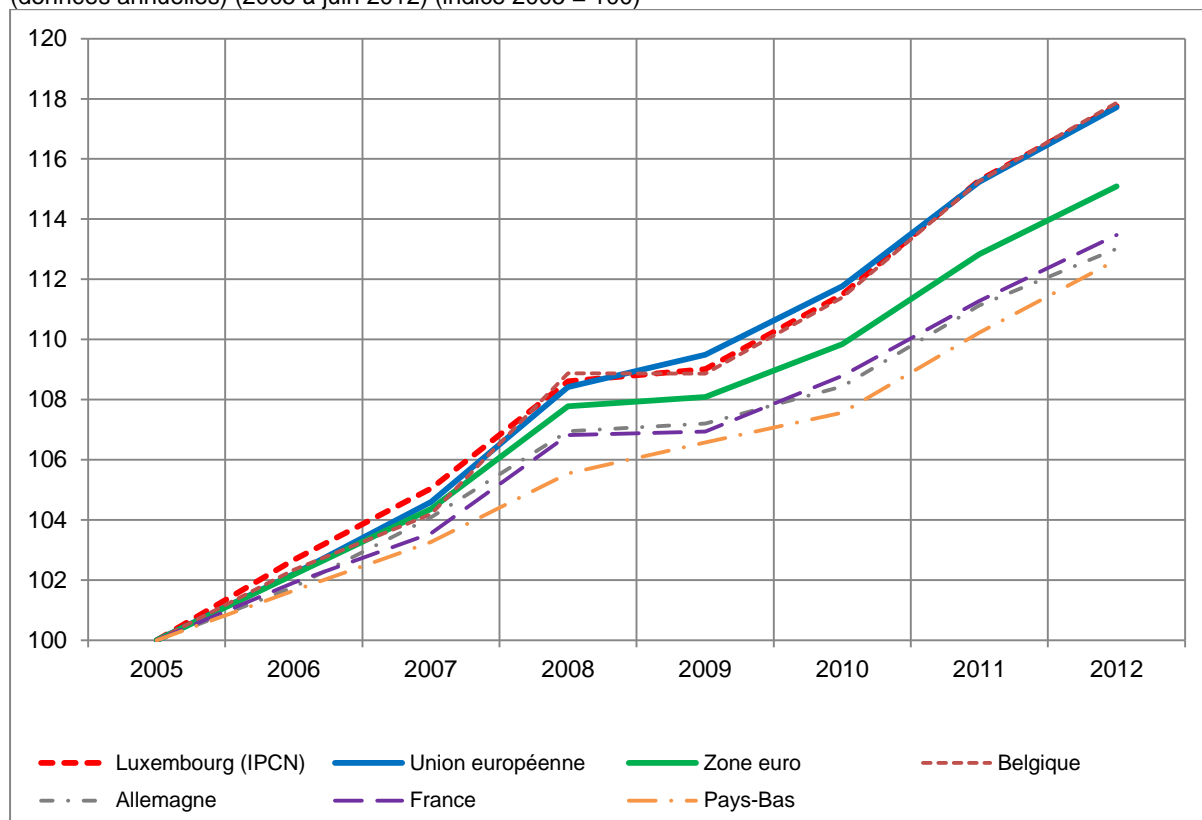
Comme on a déjà mentionné, le poids des différentes catégories de l'IPCH est différent entre les pays. La catégorie « Transports » par exemple représente 21,4% de l'indice

luxembourgeois, mais seulement 15,21% pour l'IPCH de l'Union européenne et même 14,07% pour l'IPCH belge. La catégorie « Logement, eau, électricité et combustibles » a la part la plus élevée dans l'indice allemand (23,95%, pour l'IPCN luxembourgeois : 14,85%, la moyenne européenne : 16,13%). Le taux s'explique par la relative faiblesse du nombre de locataires au Luxembourg.

La contribution des biens et services divers est la plus élevée au Luxembourg, même si cette catégorie a une plus forte augmentation aux Pays-Bas et en Belgique. Cette catégorie a une pondération de 14,5% de l'indice national, tandis qu'elle s'élève seulement entre 8,4 et 11,1% dans les autres pays analysés. Les sous-catégories « *Maisons de retraite et de soins, etc.* » et « *Crèches, foyers de jour pour enfants, etc.* » ont la pondération la plus importante au Luxembourg (5,17%, en Union européenne la pondération s'élève à 1,1%), ce qui explique la différence importante de la catégorie « biens et services divers » au niveau européen

Graphique 2-3 : Indice des prix à la consommation au niveau européen

(données annuelles) (2005 à juin 2012) (indice 2005 = 100)



Source: STATEC, Eurostat. Calculs: Observatoire de la formation des prix

Entre 2005 et juin 2012, le niveau général des prix a augmenté de 17,7 % au sein de l'Union européenne ; la Belgique (17,9%) et le Luxembourg (17,8%) ont un taux d'inflation similaire. Pendant ce temps, l'inflation en Allemagne et en France a été de 13% respectivement de 13,5% et au Pays-Bas elle a été de 12,6%.

2.3 Analyse de l'inflation dans la Grande Région

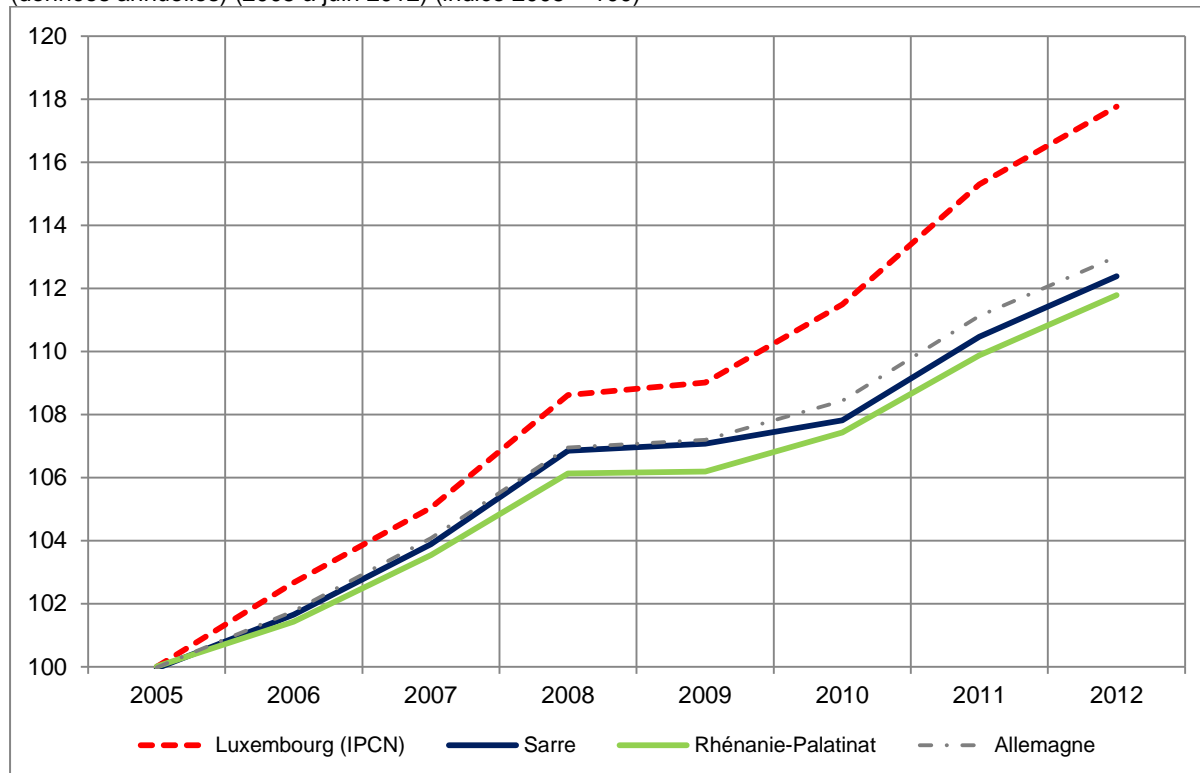
La Grande Région regroupe le Grand Duché de Luxembourg, la Lorraine en France, la Rhénanie-Palatinat et la Sarre en Allemagne, la Wallonie en Belgique. Elle occupe une superficie totale de 65.401 km² et sa population compte 11,2 millions d'habitants.

En plus des analyses au niveau national dans le chapitre précédent, une analyse plus approfondie des prix à la consommation de la Grande Région semble nécessaire pour comparer le Luxembourg avec ses principaux partenaires économiques. Cependant, les données belges et françaises disponibles sont in fine des données nationales et non pas régionales, donc il est impossible de faire des analyses spécifiques pour l'ensemble des régions de la zone. Seulement l'Allemagne fournit des chiffres spécifiques pour chaque Etat fédéré, donc aussi pour la Sarre¹³ et pour la Rhénanie-Palatinat¹⁴. La pondération des différentes catégories est la même que celle de l'indice des prix à la consommation national de l'Allemagne (Verbraucherpreisindex, VPI), qui se différencie par sa pondération et par ses règles de collecte et de calcul de l'IPCH (harmonisierter Verbraucherpreisindex, HVPI) publié par Eurostat. La pondération de ces deux pays fédérés dans le VPI allemand est de 4,8% (Rhénanie-Palatinat), respectivement de 1,3% (Sarre).

Le taux d'inflation de ces deux Etats fédérés est assez proche de l'inflation allemande. Entre 2005 et 2011, l'indice a augmenté de 9,9% (Rhénanie-Palatinat), respectivement de 10,5% (Sarre), tandis que l'inflation allemande était de 11,1%. L'IPCN luxembourgeois a augmenté de 15,3% sur cette période.

Graphique 2-4 : Indice des prix à la consommation dans la Grande Région

(données annuelles) (2005 à juin 2012) (indice 2005 = 100)



Source: STATEC, Eurostat, Statistisches Landesamt Rheinland-Pfalz, Statistisches Amt Saarland. Calculs: Observatoire de la formation des prix

¹³ <http://www.saarland.de/statistik.htm>

¹⁴ <http://www.statistik.rlp.de/>

L'évolution récente de l'inflation dans ces deux « Länder » analysés est de nouveau similaire avec l'évolution de l'Allemagne (cf. tableau et graphique suivants) et reste nettement en-dessous des taux constatés au Luxembourg.

Tableau 2-5 : Evolution de l'inflation dans la Grande Région

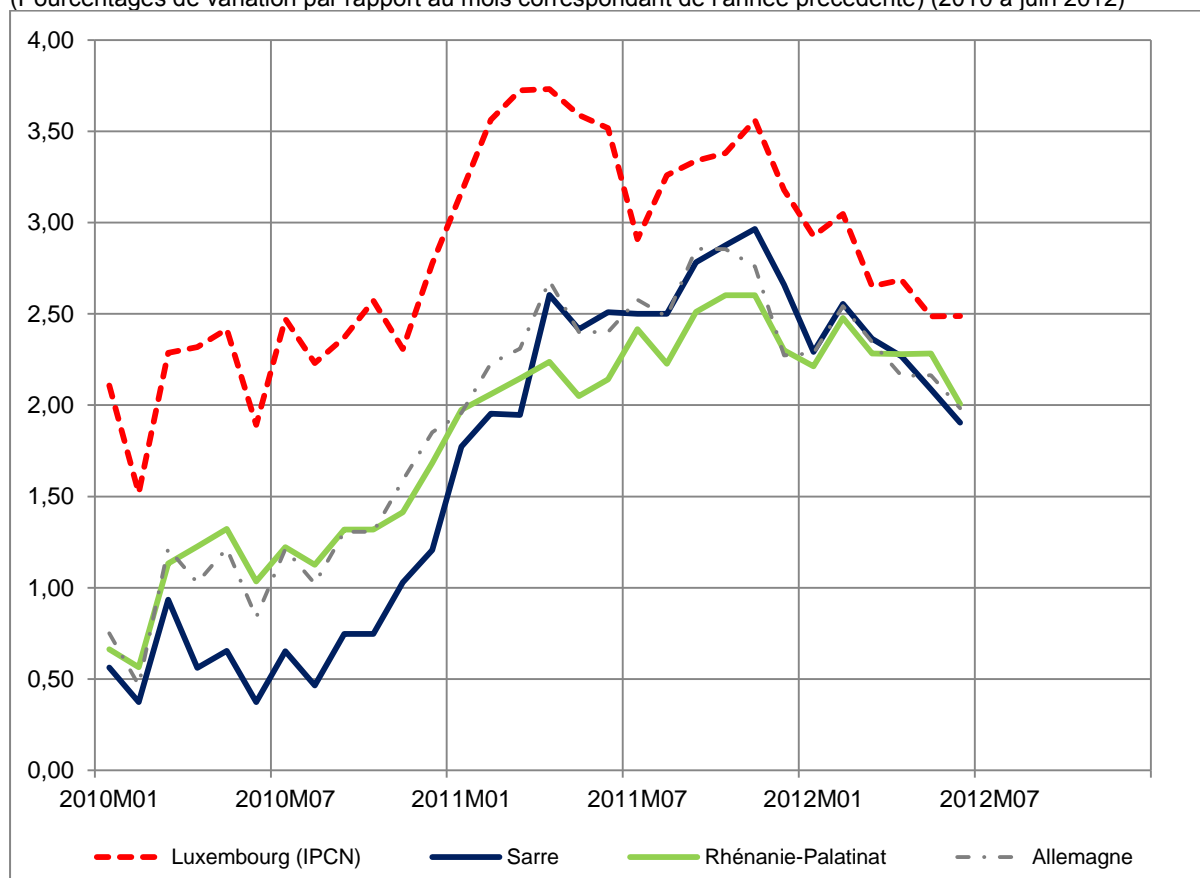
(en pourcentages de variation par rapport à la période correspondante de l'année précédente)

	Semestre 1 2011	Semestre 2 2011	2011	Semestre 1 2012
Luxembourg (IPCN)	3,55	3,27	3,41	2,71
Allemagne (IPCH)	2,33	2,63	2,48	2,25
Sarre	2,20	2,71	2,46	2,24
Rhénanie-Palatinat	2,10	2,44	2,27	2,26

Source: STATEC, Eurostat, Statistisches Landesamt Rheinland-Pfalz, Statistisches Amt Saarland. Calculs: Observatoire de la formation des prix

Graphique 2-5 : Evolution récente de l'inflation de la Grande Région

(Pourcentages de variation par rapport au mois correspondant de l'année précédente) (2010 à juin 2012)



Source: STATEC, Eurostat, Statistisches Landesamt Rheinland-Pfalz, Statistisches Amt Saarland. Calculs: Observatoire de la formation des prix

Tout comme au niveau européen, la catégorie « biens et services divers » augmente plus au Luxembourg que dans la Sarre et dans la Rhénanie-Palatinat et a une plus grande contribution à l'inflation totale (cf. tableau 2-6).

Tableau 2-6 : Evolution des différentes catégories et contribution à l'inflation de la Grande Région au premier semestre 2012

(en pourcentages par rapport à l'année dernière)

	Rhénanie-Palatinat		Sarre		Luxembourg (IPCN)	
	Evolution	Contribution	Evolution	Contribution	Evolution	Contribution
<i>Ensemble des biens et services</i>	2,26	2,26	2,24	2,24	2,71	2,71
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	3,70	0,38	2,97	0,31	2,28	0,22
Boissons alcoolisées et tabac	4,08	0,16	3,51	0,14	2,89	0,10
Articles d'habillement et chaussures	2,30	0,11	4,00	0,20	3,26	0,14
Logement, eau, électricité et combustibles	2,54	0,78	2,26	0,70	4,15	0,61
Ameublement, équipement de ménage et entretien	0,80	0,04	1,11	0,06	1,94	0,15
Santé	2,33	0,09	1,62	0,07	0,69	0,02
Transports	2,72	0,36	3,15	0,42	2,83	0,63
Communications	-1,59	-0,05	-1,53	-0,05	-0,37	-0,01
Loisirs, spectacles et culture	1,57	0,18	1,68	0,19	1,29	0,11
Enseignement	1,80	0,01	9,10	0,07	2,06	0,02
Hôtels, cafés, restaurants	2,27	0,10	2,37	0,10	2,99	0,22
Biens et services divers	0,23	0,02	0,31	0,02	3,33	0,50

Source: STATEC, Eurostat, Statistisches Landesamt Rheinland-Pfalz, Statistisches Amt Saarland. Calculs: Observatoire de la formation des prix

2.4 Simulation des taux d'inflations

Dans l'introduction de ce chapitre, on a expliqué que chaque pays a une pondération différente des douze catégories de l'indice des prix à la consommation. L'IPCH tient compte de la différence de la structure de consommation au sein des Etats membres, donc la pondération retenue par chaque Etat membre reflète les dépenses faites par les consommateurs sur son territoire.

Des écarts de taux d'inflation entre pays ne sont donc pas exclusivement causés par des évolutions différentes de prix pour des produits et / ou services identiques, mais peuvent également être expliqués par des poids différents des sous-catégories ainsi que par une composition différente des sous-catégories. En recalculant l'indice des prix à la consommation des différents pays sous l'hypothèse de la pondération luxembourgeoise des catégories, on élimine ce facteur de différence. Il faut garder à l'esprit que la pondération différente de l'indice résulte d'un comportement différent des consommateurs, donc les résultats de cette simulation (cf. tableau 2-7 et graphique 2-6) sont purement théoriques.

Tableau 2-7 : Evolution de l'inflation au niveau européen sous l'hypothèse de la pondération luxembourgeoise

(en pourcentages de variation par rapport à la période correspondante de l'année précédente)

	2011 réel	2011 simulé	Différence	2012 réel	2012 simulé	Différence
<i>Luxembourg (IPCN)</i>	3,41	3,41	0,00	2,71	2,71	0,00
UE (simulation)	3,10	3,32	0,21	2,76	2,85	0,09
Zone euro (simulation)	2,72	2,96	0,24	2,57	2,67	0,10
Allemagne (simulation)	2,48	2,43	-0,05	2,25	2,09	-0,16
Belgique (simulation)	3,47	3,91	0,44	2,89	3,07	0,18
France (simulation)	2,29	2,51	0,22	2,45	2,55	0,11
Pays-Bas (simulation)	2,48	2,68	0,21	2,73	2,82	0,09
Sarre (simulation)	2,46	2,45	0,00	2,24	2,22	-0,02
Rhénanie-Pal. (simul.)	2,27	2,21	-0,06	2,26	2,06	-0,20

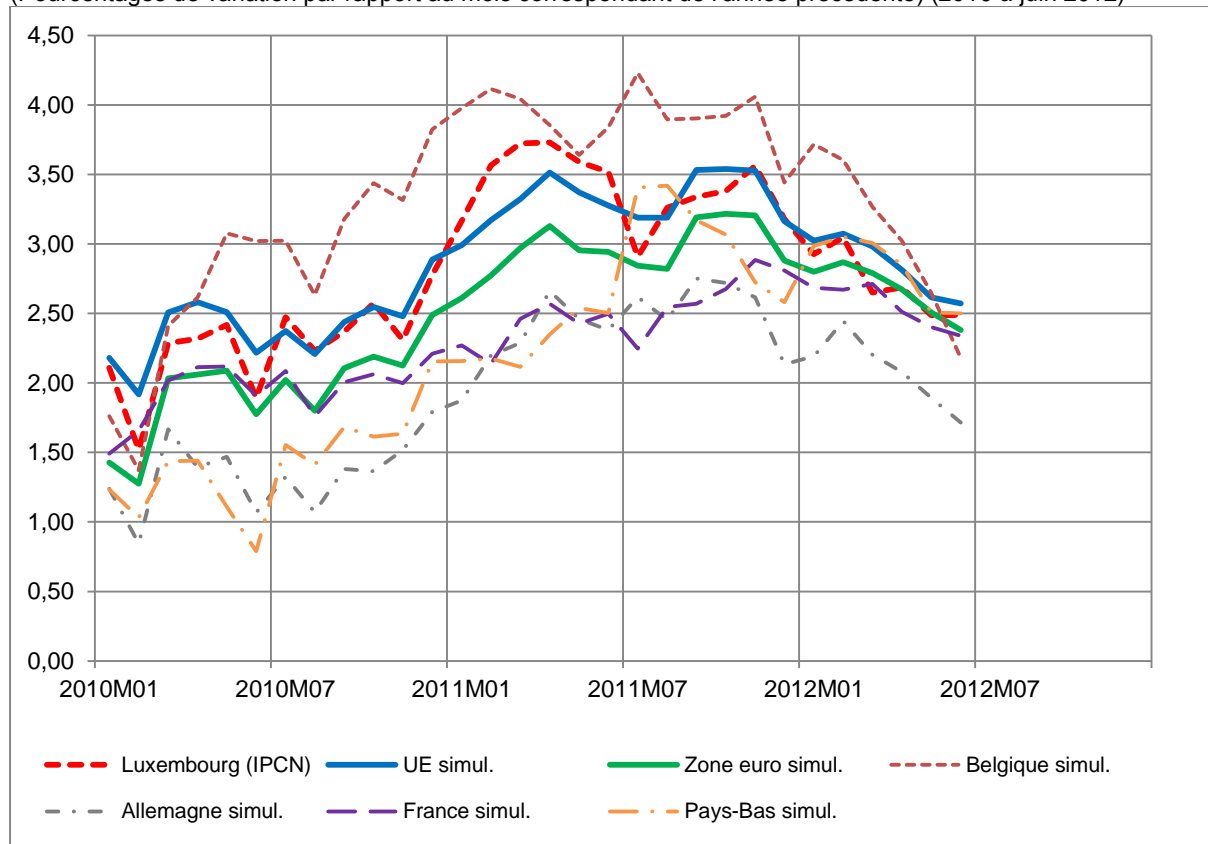
Source: STATEC, Eurostat, Statistisches Landesamt Rheinland-Pfalz, Statistisches Amt Saarland. Calculs: Observatoire de la formation des prix

Les catégories avec la plus grande évolution pendant les dernières années sont « *logement, eau, électricité et combustibles* » et « *transports* », ceci en grande partie à cause des produits pétroliers. En Allemagne, ces deux catégories ont une pondération de 38,3% au sein l'IPCH, en Belgique ces deux catégories représentent seulement 28,7% de l'indice. La pondération luxembourgeoise, donc aussi la pondération utilisée dans cette simulation pour tous les autres pays, est de 36,25%.

En recalculant l'indice des prix sous l'hypothèse de la pondération luxembourgeoise, le taux d'inflation augmente pour chaque pays, à l'exception de l'Allemagne (et des deux Etats fédérés allemands analysés). La Belgique aurait ainsi un taux d'inflation de 3,91% au lieu de 3,47% en 2011, et le taux d'inflation aurait augmenté d'environ 0,2 points de pourcentage pour les autres pays. Pour le premier semestre 2012, on constate le même effet : l'inflation belge aurait augmenté le plus (de 2,89% à 3,07%), tandis que celle de l'Allemagne, qui a déjà l'inflation la plus faible dans cette comparaison, se serait réduit de 0,16 point de pourcentage.

Graphique 2-6 : Evolution de l'inflation au niveau européen sous l'hypothèse de la pondération luxembourgeoise

(Pourcentages de variation par rapport au mois correspondant de l'année précédente) (2010 à juin 2012)



Source: STATEC, Eurostat. Calculs: Observatoire de la formation des prix

3 Niveau des prix à la consommation

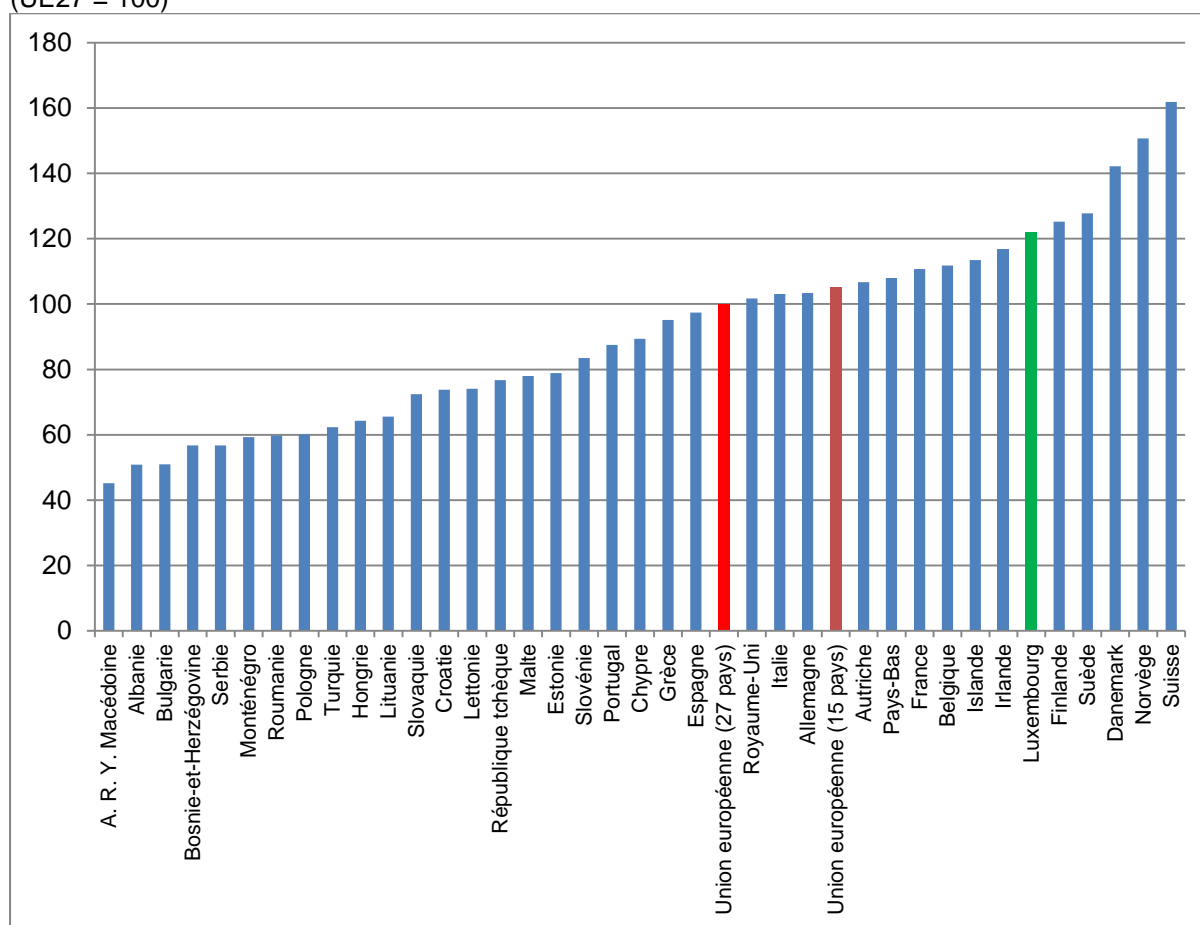
3.1 Généralités

En juin 2012, Eurostat a publié une étude sur le niveau des prix à la consommation de 37 pays européens en 2011. Ce groupe de 37 pays comprend non seulement les 27 pays membres de l'Union européenne, mais aussi les pays de l'AELE (Islande, Norvège, Suisse), la Croatie, qui adhère à l'UE en 2013, quatre pays candidats (le Monténégro, l'Ancienne République yougoslave de Macédoine, la Serbie, la Turquie), et deux candidats potentiels (l'Albanie, la Bosnie-et-Herzégovine).

Les résultats sont exprimés en « indices du niveau des prix » qui comparent le niveau des prix des différents pays avec la moyenne de l'Union européenne. Si le niveau de prix est supérieur à 100, le pays en question est relativement plus cher en comparaison avec la moyenne de l'UE, s'il est inférieur à 100, le pays en question est relativement moins cher en comparaison avec la moyenne de l'UE.

Le graphique 3-1 montre les indices de niveau de prix des dépenses de consommation finale des ménages (DCFm). Ces dépenses correspondent à l'ensemble des dépenses encourues par les ménages pour les achats des biens et des services de consommation, y compris les loyers pour le logement. Par contre, les DCFm ne tiennent pas compte des achats de logement.

Graphique 3-1 : Indice du niveau de prix des dépenses de consommation finale des ménages (UE27 = 100)



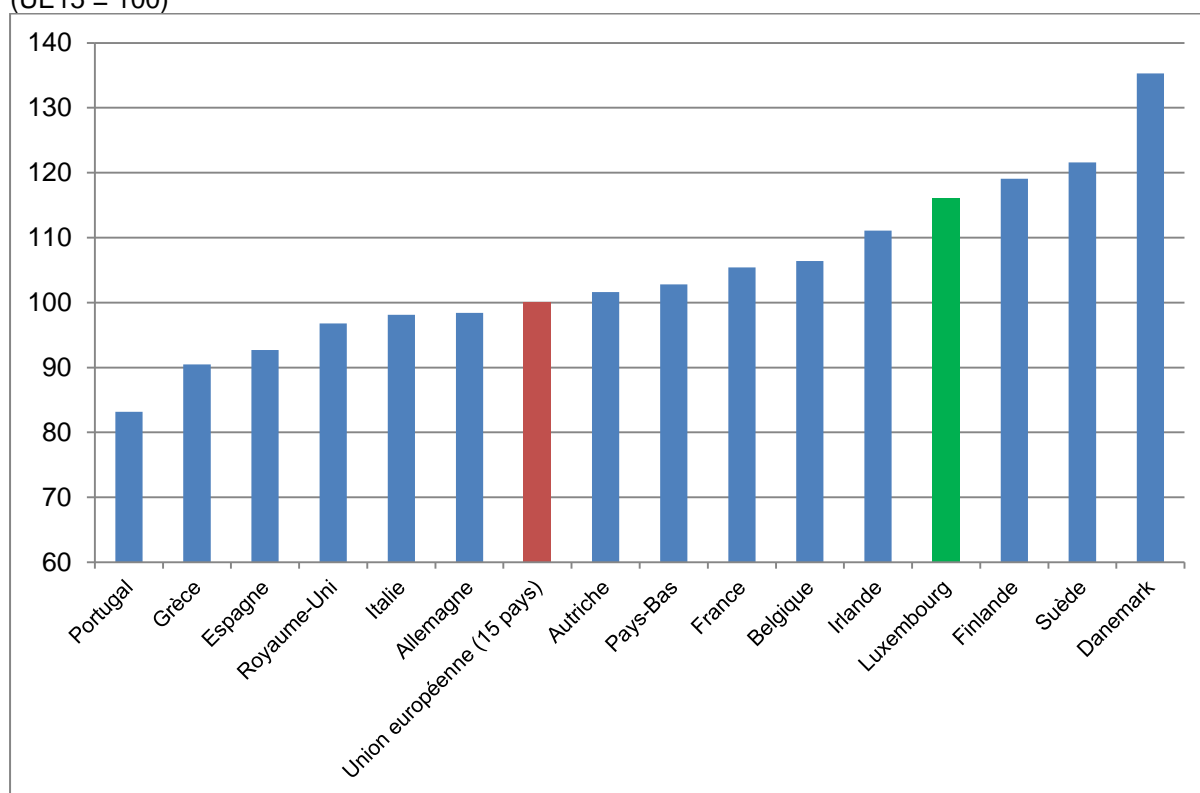
Source: Eurostat.

La Suisse et les pays scandinaves ont tendance à avoir les prix les plus élevés tandis que les pays du sud-est de l'Europe ont les prix les plus bas. La Suisse a un indice de 161,8, tandis que la Macédoine a un indice de 45,2.

Le Luxembourg se situe en sixième position (quatrième pays de l'UE) avec un indice de 121,9, c'est-à-dire 21,9 % au-dessus de la moyenne de l'UE (27 pays). La Belgique a un indice de 111,8, l'indice de la France s'élève à 110,7, et le niveau des dépenses de consommation finale de l'Allemagne est 3,4% au-dessus de la moyenne de l'UE.

En éliminant les pays de l'est qui ont adhéré en 2004 à l'Union européenne, donc en considérant seulement l'UE des 15 pays, on obtient une image plus claire du Luxembourg et de ces principaux partenaires économiques :

Graphique 3-2: Indice du niveau de prix des dépenses de consommation finale des ménages (UE15 = 100)



Source: Eurostat.

Dans ce cas, le niveau de prix des dépenses de consommation finale des ménages luxembourgeois est 16% au-dessus de la moyenne de l'UE15. Les pays actuellement en crise économique (Portugal, Grèce, Espagne) ont des indices entre 83 et 92, donc jusque 17% en-dessous de la moyenne des 15 pays. Le Danemark se positionne en première place avec un indice de 135,3, donc la différence du niveau des prix des DCFM est de 62% au sein de l'Union européenne des 15.

Tableau 3-1 : Indice du niveau des prix des différentes catégories (UE27 = 100)

Danemark	136,3	125,4	118,7	158,8	121,3	154,0	140,3	98,3	136,4	173,3	153,7	150,9	142,2
Suède	120,0	145,0	132,5	131,1	120,0	128,8	122,2	79,5	126,2	193,7	147,3	134,2	127,8
Finlande	116,2	133,5	122,2	142,0	112,0	124,6	116,7	80,8	123,6	130,9	130,0	127,1	125,2
Luxembourg	115,3	86,8	104,3	172,7	110,0	133,0	94,6	89,9	108,5	292,1	108,4	125,8	121,9
Irlande	118,1	163,3	89,8	112,8	106,4	144,6	106,4	118,4	113,2	134,9	125,7	120,9	116,7
Belgique	114,5	96,7	113,5	119,4	104,7	128,8	102,4	122,2	102,7	142,7	113,5	115,6	111,8
France	108,0	108,7	102,8	122,8	110,3	114,4	104,4	117,7	106,1	119,7	103,6	110,9	110,7
Pays-Bas	94,9	101,1	102,6	121,0	101,5	113,5	109,4	123,0	102,6	129,7	105,5	108,6	108,0
Autriche	115,9	91,9	103,9	100,4	108,8	112,7	106,5	94,5	110,3	157,0	105,7	110,2	106,7
Allemagne	109,9	96,5	103,4	108,1	97,6	99,6	105,7	81,6	104,7	102,2	103,4	99,5	103,4
Italie	105,8	102,6	101,3	103,9	105,8	119,2	95,1	104,6	106,4	101,1	107,5	101,6	103,1
Royaume-Uni	103,2	147,2	94,6	96,7	102,7	102,4	103,0	96,2	99,8	128,0	105,0	99,7	101,7
Espagne	92,7	83,3	91,3	105,1	98,0	93,4	94,6	149,1	98,2	97,5	93,9	92,4	97,4
Grèce	102,8	91,6	102,5	86,8	97,8	80,3	94,0	127,8	98,8	87,5	98,4	89,1	95,1
Chypre	108,3	97,4	94,0	72,4	93,3	98,6	86,3	59,7	96,5	116,2	100,0	90,8	89,4
Portugal	89,9	85,1	89,3	82,4	90,9	85,8	94,2	112,1	95,5	65,4	78,8	85,0	87,5
Slovénie	96,6	80,5	92,2	69,8	92,3	79,0	84,9	88,7	91,2	94,1	78,7	83,8	83,5
Estonie	85,9	82,7	103,4	74,5	83,5	55,7	82,6	74,3	79,0	45,7	74,0	70,4	78,9
Malte	94,4	90,9	85,3	53,6	95,7	65,7	91,2	92,6	78,1	61,6	77,4	72,1	78,0
République tchèque	80,1	85,0	95,7	77,1	83,2	57,9	78,4	115,7	71,4	52,0	59,9	68,9	76,7
Lettonie	87,5	85,1	99,2	62,7	77,2	50,2	78,8	80,7	70,8	34,8	77,3	65,5	74,1
Slovaquie	83,3	84,3	96,4	56,0	82,2	54,8	76,2	123,5	73,0	36,1	71,6	66,9	72,4
Lituanie	75,6	74,6	95,5	45,0	76,8	49,5	78,5	58,0	66,7	36,4	64,9	59,7	65,6
Hongrie	82,7	63,4	85,4	48,9	68,9	47,7	83,7	108,6	60,6	35,5	51,8	57,0	64,3
Pologne	68,9	72,6	86,0	43,6	64,4	42,4	69,7	68,8	58,9	39,5	76,3	56,4	60,1
Roumanie	68,3	65,7	89,8	55,0	63,9	38,0	70,0	65,9	51,3	19,0	50,1	47,5	59,8
Bulgarie	67,1	64,2	73,1	33,4	54,9	32,2	66,6	74,9	49,6	21,5	45,5	47,7	51,0

Le Luxembourg est en sixième position dans la catégorie « *produits alimentaires et boissons non alcoolisées* », mais reste au-dessus des trois pays voisins. Le Danemark est de loin le plus cher dans cette catégorie avec un indice de 136,3. Cette catégorie représente environ 19% des dépenses de consommation finales des ménages.

L'Irlande et le Royaume-Uni sont les pays les plus chers dans la catégorie des « *boissons alcoolisées et tabac* », ce qui est majoritairement dû au niveau élevé des taxes du tabac. La différence de prix est la plus élevée dans cette catégorie (entre les indices 63 et 163), majoritairement à cause des différences au niveau des taxes de ces produits. Dans la catégorie « *habillement et chaussures* » par exemple, la différence est beaucoup moins prononcée (entre 73 et 132).

Le Luxembourg a l'indice le plus élevé dans la catégorie « *logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles* », cependant on doit rappeler que cette catégorie ne tient pas compte des achats de logements. Comme cette proportion est assez large au Luxembourg, cet indice n'est probablement pas très explicatif dans notre cas. Dans la sous-catégorie « *électricité, gaz et autres combustibles* », l'indice du Luxembourg est à 99,9, donc en-dessous de la moyenne de l'Union européenne (UE27). Des données spécifiques pour le logement ne sont pas publiquement accessibles.

Les pays scandinaves sont au-dessus de la moyenne de l'Union européenne dans toutes les catégories, à l'exception de la « *communication* ». Ce constat est aussi valable pour la Norvège et la Suisse (la Suisse est au-dessus de la moyenne dans toutes les catégories), qui sont inclus dans la présente analyse, même si elles ne sont pas membres de l'Union.

La collecte de données connaît quelques limites méthodologiques, comme par exemple pour les catégories « *santé* » et « *enseignement* », donc des services des administrations publiques. Ces services sont des services non marchands et n'ont pas de prix de marché économiquement significatif. Par convention, les services non marchands sont évalués dans les comptes nationaux à prix coûtant et seulement la contribution la plus importante, le salaire, est tarifée. Les pays participants sont tenus de fournir la rémunération annuelle des employés que le gouvernement verse dans les services publics, les services de santé et des services publics d'éducation¹⁵. Donc ces catégories ne renseignent pas des dépenses effectives des ménages et ne sont pas significatifs.

Comme les données de ces deux catégories entrent dans le calcul des dépenses de consommation finale des ménages, ce résultat est faussé d'une manière extrême pour le Luxembourg, comme il a l'indice le plus élevé dans la catégorie « *enseignement* » (indice de 292,1). L'indice luxembourgeois de la catégorie « *santé* » est aussi plus élevé que la moyenne de l'Union européenne (133). En conclusion il est préférable de seulement considérer les catégories qui ne connaissent pas de limite méthodique et qui ne faussent pas le résultat luxembourgeois au lieu d'analyser les DCFM (dépenses de consommation finale des ménages).

¹⁵ Voir aussi le « *Manuel méthodologique Eurostat-OCDE sur les parités de pouvoir d'achat* » : http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/product_details/publication?p_product_code=KS-BE-06-002

3.2 Analyse détaillée du Luxembourg et de ces pays voisins

Le tableau 3-2 montre le niveau des prix des dépenses de différentes catégories de nos pays voisins. Le niveau des prix à l'étranger est généralement en-dessous de celui au Luxembourg. L'Allemagne a un indice de 84,8 et a donc un avantage de 15,2%, tandis que l'avantage de la Belgique et de la France est moins important (8,3% respectivement 9,2%).

Tableau 3-2 : Indice du niveau de prix des dépenses de consommation par rapport au Luxembourg, 12 catégories (Luxembourg = 100)

	Belgique	Allemagne	France
Dépenses de consommation finale des ménages	91,71	84,82	90,81
01. Produits alimentaires et boissons non-alcoolisées	99,31	95,32	93,67
02. Boissons alcoolisées, tabac et stupéfiants	111,41	111,18	125,23
02.1 Boissons alcoolisées	104,57	95,43	100,54
02.2 Tabac	120,37	131,41	158,65
03. Habillement et chaussures	108,82	99,14	98,56
04. Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles	69,14	62,59	71,11
04.5 Electricité, gaz et autres combustibles	108,41	115,92	99,50
05. Ameublement, équipement ménager et entretien	95,18	88,73	100,27
06. Santé	96,84	74,89	86,02
07. Transport	108,25	111,73	110,36
07.1 Moyens de transport personnels	105,67	105,99	108,09
07.3 Services de transport	105,16	121,18	115,91
08. Communication	135,93	90,77	130,92
09. Loisirs et culture	94,65	96,50	97,79
10. Enseignement	48,85	34,99	40,98
11. Hôtels, cafés et restaurants	104,70	95,39	95,57
12. Autres biens et services	91,89	79,09	88,16

Source: Eurostat.

Remarques: Un indice inférieur à 100 signifie que le pays en question est moins cher dans cette catégorie que le Luxembourg.
La pondération des catégories est différente d'un pays à l'autre et correspond à la pondération de l'indice des prix à la consommation harmonisé IPCH de chaque pays (cf. Introduction du Chapitre 2 du présent rapport).

Les produits alimentaires et les boissons non-alcoolisées sont moins chers à l'étranger selon les données d'Eurostat. La Belgique a un avantage de 0,7%, tandis que l'avantage de l'Allemagne et de la France est plus important (4,7% respectivement 6,3%). Au sein de cette catégorie existent des différences de prix plus importantes : par exemple la famille « *lait, fromage et œufs* » a un avantage de presque 12% en Allemagne par rapport au Luxembourg. Par contre le Luxembourg est le plus compétitif dans la famille « *viande* ».

Les boissons alcoolisées (sans tabac et stupéfiants) sont plus chères en Belgique (indice 104,6), mais moins chères en Allemagne (indice 95,4) selon les données d'Eurostat. La France est à un niveau similaire que le Luxembourg.

Il n'est pas surprenant que le Luxembourg a un avantage majeur dans la catégorie du tabac : l'avantage se situe entre 20% (par rapport à la Belgique) et 59% (par rapport à la France). Le Luxembourg est aussi plus compétitif dans la famille « *services de transport* », mais avec un avantage moins prononcé (entre 5% et 21% moins cher que les pays voisins).

Selon les données d'Eurostat, le Luxembourg a un désavantage dans la catégorie « *logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles* », mais on doit annoter qu'Eurostat

ne considère que les loyers des logements et non pas l'achat des logements, donc cette catégorie n'est pas trop significative dans notre cas. Dans la sous-catégorie « *Electricité, gaz et autres combustibles* » le Luxembourg a un avantage de 8,4% par rapport à la Belgique, et presque 16% par rapport à l'Allemagne et un niveau similaire avec la France.

Comme on a déjà expliqué au point précédent, les catégories des services des administrations publiques ne sont pas représentatives et faussent le résultat luxembourgeois.